

Patates, pulpe et papier

A propos de préférence et d'embargo — Avant la Conférence d'Ottawa

L'embargo sur les patates promet de devenir aussi fameux que l'embargo sur le bétail canadien de jadis.

Dans les deux cas, au nom de la sécurité des produits britanniques, on ferme à un article canadien le marché de la Grande-Bretagne. Dans les deux cas aussi, les producteurs canadiens prétendent qu'il ne s'agit que d'un prétexte, que la fièvre aphteuse de jadis et la bête à patates d'aujourd'hui ne sont que des épouvantails destinés à protéger le producteur anglais contre la concurrence de son congénère canadien.

La querelle du bétail s'est poursuivie des années durant. Les anciens se rappellent avec quelle ténacité M. Robert Bickerdike ramenait la question devant les Communes. La querelle des patates s'engage sur un ton très vif. Elle affecte particulièrement, de notre côté, les Provinces Maritimes et la partie de la province de Québec qui les avoisine. Les députés de cette région viennent d'obtenir des Communes une déclaration unanime par laquelle on prie le gouvernement de faire tout ce qui dépendra de lui pour obtenir le rappel ou la suspension de l'embargo.

Question à suivre, et dont l'on parlera sûrement, d'une façon ou de l'autre et avec abondance, à la prochaine Conférence économique, si elle n'est pas d'ici là réglée.

Autre question qui tient et tiendra probablement encore quelque temps l'affiche: celle de la pulpe et du papier.

Certains s'étaient imaginés que le gouvernement britannique, comme préliminaire à son remaniement général du tarif, décréterait un droit universel de 10%, dont il exempterait tous les produits des Dominions. Ceux-ci se seraient de la sorte trouvés, en attendant les arrangements et combinaisons qui suivront la Conférence d'Ottawa, à bénéficier d'un vrai tarif de faveur. A travers le mur dressé contre tous les étrangers, on aurait pratiqué quelques utiles ouvertures pour les seuls membres du Commonwealth des nations britanniques.

Les choses, comme on le sait, ne se sont point passées d'une aussi simple façon.

D'une part, le nouveau tarif général subsistera les droits spéciaux dits *safeguarding* et *McKenna duties*, qui pré-ludaient à l'évolution protectionniste de la Grande-Bretagne; de l'autre, en même temps qu'il prévoit de nouvelles modifications, il institue une liste franche, une liste d'articles qui continueront d'entrer au pays sans payer le moindre droit.

Cette liste, dont l'abondance a, paraît-il, surpris les plus ardents protectionnistes, comprend, entre autres choses, le blé nature, la pulpe, le papier à journal en rouleaux, le coton, la laine brute, etc.

Dans le cas des produits alimentaires et de ceux qui, pour l'industrie britannique, sont matières premières, tels la laine et le coton, le motif de la décision est évident: d'une part, on a voulu assurer aux fabricants britanniques les moyens de lutter dans les meilleures conditions possibles contre leurs concurrents étrangers; de l'autre, on a essayé d'écarter la grosse objection qu'ont toujours trouvée devant eux les protectionnistes anciens et qui a fait échouer l'entreprise de Chamberlain le père: Vous taxez le repas du contribuable!

Le cas de la pulpe et du papier, pour n'être pas tout à fait du même genre, est probablement aussi clair.

Il est des journaux qui ont avec les fabricants de pulpe et de papier du Canada et de Terre-Neuve des ententes précises, quand ils ne sont point eux-mêmes fabricants ou associés des fabricants; il en est d'autres qui se fournissent ou veulent avoir la facilité de se fournir en dehors du Commonwealth britannique. C'est très vraisemblablement pour le bénéfice de ceux-là qu'on a maintenu sur la liste franche le papier et la pulpe, et que les fabricants de Terre-Neuve, comme les nôtres, seront obligés de concurrencer sur le marché britannique les fabricants et producteurs de l'Europe septentrionale.

D'après les dépêches de ce matin, le premier ministre de Terre-Neuve aurait déclaré que les gouvernements de Terre-Neuve et du Canada travaillent la main dans la main, avec le dessein d'obtenir en faveur de la pulpe et du papier de leurs deux pays une préférence sur le marché britannique. Elles ajoutent, bien qu'elles ne nous apportent point de commentaire officiel des déclarations de M. Squires, que c'est l'opinion générale, à Ottawa, que le haut commissaire canadien en Grande-Bretagne a fait à ce propos des représentations au gouvernement britannique.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour deviner de quelle importance est ce débat, pour les provinces de l'Est particulièrement. L'industrie de la pulpe et du papier y a pris d'énormes proportions et, présentement, y subit une crise dont la dureté est pour tous évidente.

La préférence sur le marché britannique apparaît sûrement aux fabricants comme un puissant facteur de salut pour leur industrie. Dès lors, on peut compter qu'ils ne ménageront point leurs efforts pour l'obtenir et que, dans toute la mesure du possible, notre gouvernement s'efforcera de les y aider.

Ainsi se manifeste, se précise et s'éclaire, au jour le jour, la complexité des problèmes auxquels auront à faire face les membres de la prochaine Conférence économique.

En Grande-Bretagne, on s'aperçoit déjà que le passage d'un régime économique à l'autre est chose plus compliquée que ne le croient les esprits simplistes. L'inévitable lutte est engagée entre les divers groupes, entre ceux qui trouvent qu'on ne les protège pas assez et ceux qui redoutent que la protection leur coûte trop cher.

Pour les négociations avec l'extérieur, les difficultés apparaissent presque innombrables et semblent tous les jours se multiplier. D'une part, il y a le fait que la Grande-Bretagne est une puissance mondiale, avec des intérêts et des capitaux souvent à ménager d'un bout à l'autre de l'univers; il y a, par ailleurs, ce fait, non moins clair, que, lorsqu'on se place sur le terrain protectionniste, la concurrence des Dominions n'est pas plus agréable que celle des autres pays. Et l'on tient bien aussi à se ménager, dans la mesure du possible, les sympathies de tout le monde.

Mais une chose est claire, et les autorités britanniques nous en ont loyalement avertis: à Ottawa, on ne donnera rien pour rien. Nous n'assisterons point à un colloque d'amoureux, mais bien à une conférence d'hommes d'affaires.

Cela est naturel et juste; et il vaut mieux pour tout le monde, pour la cordialité de nos relations futures, que la chose soit d'avance parfaitement entendue.

Omer HEROUX

L'actualité

A chacun son métier.

La lettre-circulaire ci-dessous m'est adressée par un vieux camarade qui l'avait reçue lui-même de la compagnie qui l'a publiée. C'est une frappe amusante du hasard: car mon ami fait métier de guerroyer contre les solécismes et les barbarismes et se trouve en quelque sorte dans la même position que le chef de la police provinciale chez qui s'est présenté l'autre jour un fraudeur recherché par la sûreté.

les barbarismes et se trouve en quelque sorte dans la même position que le chef de la police provinciale chez qui s'est présenté l'autre jour un fraudeur recherché par la sûreté.

Monsieur: — Si vous lisez La Presse, La Patrie, Le Star ou la Gazette vous devez, sans doute, constater le fait que tous les jours il y a un

grand nombre de personnes qui perdent la vie ou qui se font blesser accidentellement dans les rues de notre grande ville.

Il y a quelques jours, une jeune fille attendait, bien paisiblement, l'autobus de la Montreal Tramways au coin de l'avenue du Parc et Boulevard St Joseph et lorsque l'autobus arriva au point d'arrêt, il dérapa. Dans l'espace de quelques secondes cette jeune fille perdit la vie en se faisant écraser entre un arbre et l'autobus.

Le lendemain un avocat bien connu a Montréal se faisait frapper par un automobile au moment où il débarquait de son tramway. Ses blessures étaient assez graves qu'il fallut le conduire à l'hôpital.

Voilà seulement deux cas! Nous pourrions en citer un millier de cas semblables. Tous les jours vous lisez dans les journaux le rapport d'un ou de plusieurs accidents survenus dans les rues de Montréal, sur nos grandes routes ou ailleurs. Au lieu de diminuer le nombre d'accidents augmente. L'élimination de ces accidents est devenu un vrai problème pour ceux qui sont en charge de la circulation.

Pourquoi ne pas se protéger contre les accidents?

Pour la modique somme de \$... par année vous pouvez vous assurer, ou assurer votre épouse, ou votre fils, ou votre jeune fille pour un montant de \$5,000. La prime annuelle payable comparativement au montant de protection est si petite que nous croyons que vous voudrez prendre avantage de la visite de notre représentant pour signer une application immédiatement.

Le feuillet ci-inclus vous donnera une idée des avantages contenus dans la police d'accident de

"Bien a vous, XXX

Depuis que le Juif Einstein nous a fait accepter sur parole la théorie de la relativité, des lettres comme celle-ci ne nous scandalisent plus. On en reçoit souvent où la langue est plus mortifiée.

Dans le cas présent, cependant, il s'agit d'une grande compagnie d'assurance étrangère qui peut et doit se payer le luxe de recourir pour la rédaction de sa publicité sous toutes formes à des gens entendus. On peut voir une des causes déterminantes de la crise actuelle qui jette tant de chômeurs, particulièrement de chômeurs aux mains blanches; sur le pavé, dans l'accablement, en plus du leur, de certains métiers par des gens qui n'entendent rien. Ne sultor, ultra credidam! C'est la formule pittoresque de la grande loi de la division du travail.

Cette loi, il ne faut pas évidemment l'exagérer comme mon ami Léslard qui en vient à faire l'éloge de la passe. L'ambition, dit-il, qui est à l'opposé de la modération (c'est de ce terme élégant qu'il décore sa faiblesse) est cause de presque tous les maux en ce bas monde. L'Europe a été bouleversée, la France soumise à une centralisation outrée et qui étouffe parce qu'il s'est rencontré un Corse du nom de Napoléon qui n'a pas su borner ses desirs.

Dans le monde moderne, Léslard prétend que la machine exerce la tyrannie que les grands conquérants pratiquaient dans l'antiquité. Elle fait la besogne de dix, de vingt et parfois de mille hommes, tout cela pour satisfaire le goût d'un ambitieux pour le lucre, car l'ambition d'aujourd'hui ne veut plus conquérir des provinces, il ne cherche qu'à amonceler les bénéfices.

L'homme qui ne sait pas se restreindre joue à l'égard de ses semblables le même rôle que la machine. Ne vous vantez pas de faire seul le travail de deux hommes ou de trois; car autant dire que vous mangez aussi le pain de deux hommes ou de trois. Si vous ne le mangez pas ce pain, vous l'en privez et le résultat est pour eux le même.

L'ambition va de pair avec l'orgueil, dit encore mon ami Léslard, et l'orgueil fait que tel homme, devant d'une activité fébrile, entreprend des travaux pour lesquels il n'est pas apte. S'il regardait autour de soi, il verrait souvent qu'un autre, qui n'a pas de travail, serait bien plus utile que lui-même pour la fonction qu'il accapare.

Y a là, évidemment, de l'exagération, mais personne ne peut nier que la pègre du probrer: A chacun son métier et les vaches seront bien gardées... les vaches grasses de l'abondance que nous avons singulièrement perdus de vue depuis deux ans et qui resteront peut-être dérobées à nos yeux, pendant cinq ans encore. Car les vaches symboliques observent dans leur pègrination, comme les élans, bêtes à cornes de l'Arctique, un cycle de sept années.

Laissons les vaches pour revenir à nos moutons. Possible que Léslard exagère, mais ce qui reste constant, c'est que chacun n'est pas apte à envahir le métier du voisin. On peut être un excellent agent d'assurance, faire la chasse des prospects avec une efficacité à 100 pour cent, n'en jamais laisser échapper un seul et ignorer la rédaction et la syntaxe.

Une note personnelle: l'auteur de la lettre ne cite pas le Devoir au sujet des accidents. Il sait que ce n'est pas là qu'on trouverait les détails pittoresques. Entre nous, que pensez-vous du procédé des solliciteurs de polices qui, sous prétexte d'inciter les gens à protéger leur famille, ne les protègent qu'en contre les effets de la peur neurosthénique? Plus d'un lecteur de la lettre

tre citée se dira que la meilleure façon d'éviter des accidents, ce n'est pas une police qui ne vous rassure pas, mais de rester les pieds sur les chenets hors des flots périlleux de la circulation.

Paul ANGER

Bloc-notes

Fin de session

La session de Québec touche à la fin. Elle terminera ses travaux d'ici le 20, pensent-on, peut-être plus tôt. Elle aura été la session des taxes de tout genre: sur les profits des compagnies, sur les repas, sur l'essence, sur les billets de théâtre, sur l'alcool, etc. A tous ceux qui lui ont fait des représentations, sauf les brasseurs. — M. Tasche-reau a toujours répondu: "Il faut taxer, car les impôts présents ne rapportent pas assez et les revenus de la province diminuent de façon sérieuse". Néanmoins, M. Tasche-reau, à ce que l'on pense, va consentir à remanier l'impôt sur la bouche et à en exempter les repas de moins de 50 sous, qu'il a porté à 5 sous la taxe sur ceux de 50 sous et davantage, selon des dépenses de ce matin. Ce remaniement dégrèverait le budget des petits employés forcés de par leurs fonctions et le bref espace de temps qu'ils ont pour aller se restaurer, le midi, de manger en ville. — et ce changement paraît bien inspiré. Le Devoir a maintes fois souligné la nécessité de traiter avec discernement cette catégorie de contribuables qui souffrent plus que d'autres de la crise économique présente, à tel point qu'il n'y a plus de négligeables économies pour eux. L'impôt sur les alcools est d'excellente inspiration: il y a des années qu'il aurait pu exister sans détriment pour qui que ce soit. Dans l'ensemble la multiplicité des nouveaux impôts démontre que l'ère des surplus de comptabilité touche à sa fin à Québec, et que l'on y serait bien inspiré de remettre à plus tard la construction des grands ponts de l'île d'Orléans et de Caughnawaga. — celui-ci bien plus tard, néanmoins, que l'autre, qui sera pour tous une horreur, sauf pour les entrepreneurs et aussi pour le Soleil, prêt à tout trouver bien et beau, dès que le ministre a décidé de marcher d'avant.

Bill dangereux

Avec son projet de loi sur la publication de matières outrageantes, M. Bercevitch a levé un livre auquel tout la presse de la province donne la chasse d'un commun accord. Se rendra-t-il à la fin de sa course? On ne sait; et ceux qui n'en veulent pas feront bien de surveiller attentivement les dernières heures de la session. Un hebdomadaire des plus sérieux de la province, le Courrier de Saint-Hyacinthe, écrit que "si les Juifs sont attaqués par les journaux, ils n'ont qu'à faire comme les autres: se défendre. Notre législation prévoit le cas. La loi de presse, qui est pour tout le monde, peut rendre aux Juifs les mêmes services qu'au reste de la population... On leur accorde les mêmes droits de citoyenneté qu'aux autres contribuables et les lois générales doivent leur suffire, — comme aux Canadiens français, et aux sujets de langue anglaise, comme aux Italiens, Allemands, Polonais, Russes et Chinois qui vivent chez nous... Dans l'ensemble les Juifs n'ont pas à se plaindre du traitement qu'ils reçoivent chez nous. Au contraire, s'ils attrapent ici et là quelques coups, ce n'est pas une raison pour bouleverser la législation... Si M. Bercevitch n'a pas assez de bon sens pour enfoncer son projet dans sa poche, espérons que ses confrères de la députation le mettront à la raison", conclut le Courrier. Au vrai, en tant que le bill Bercevitch, nos députés rendront à l'élément israélite de chez nous un réel service, car ils empêcheront leur collègue de contrôler l'argument dangereux de fournir un exemple que dans le cas où l'émporte par cinq ou six voix, il doit se soumettre au zèle intempestif d'un reviseur partisan. Cependant le candidat défait ne peut se présenter devant les tribunaux pour plaider l'illégalité des inscriptions. Le reviseur prend donc en quelque sorte le rôle de juge.

En résumé, la révision des listes est faite uniquement par un représentant du parti au pouvoir, sans contrôle possible par les représentants des autres partis; le gouvernement place ces reviseurs où il lui plaît et les reviseurs décident en dernier ressort sans qu'il soit permis d'en appeler de leur décision. La nouvelle loi fait disparaître l'agent électoral que le candidat, jusqu'ici devait nommer et qui avait le droit de payer des comptes d'élections. On estime que le rôle de l'agent d'élection est devenu un simple simulacre, et parfaitement inutile.

La loi décrète aussi qu'à l'avenir il sera permis de faire transporter les électeurs aux polls par des voitures, moyennant finances. Elle permet également, contrairement à l'ancienne loi, de payer les représentants des candidats dans les polls. De plus la loi simplifie le bulletin de présentation, ce qui constitue une amélioration marquée. Désormais il ne sera plus nécessaire aux signataires du bulletin d'apposer leurs signatures devant celui qui assermente le bulletin, du moment que la personne qui reçoit le serment identifie ou reconnaît les signatures. La loi raccourcit le délai de prescription pour la poursuite des offenses. Jusqu'à date, le délai de

A propos de sous

"Not a five-cent piece" — pas même une piécette de cinq sous, disait en 1930, dans un moment d'exportement, M. King, alors premier ministre et qui parlait des fonds de secours aux chômeurs dans certaines provinces qu'il ne voulait pas aider. Cette "five-cent piece", M. King en a souvent et durement entendu parler peu de mois après, pendant la campagne électorale. Cette fois-ci, c'est au tour de M. Bennett à faire sonner les sous. Selon lui, ceux qui lui offrent de l'argent de la Beauharnois pour ses fonds électoraux seraient de ses part attiré cette laconique autant qu'énergique réponse: "Not a damned cent" — pas un maudit sou. On nous avait pourtant dit que M. Bennett grand lecteur de la bible, n'employait jamais de mots de ce calibre; car en anglais surtout "damned cent" cela sonne assez mal. Pour nous, gens de langue française, il n'y a rien de la nature à nous scandaliser. Mais il existe, aux Communes et ailleurs, des puritains de langue

anglaise auquel le moindre gros mot fait froncer les sourcils. "Not a damned cent", M. Bennett pourrait en entendre autant parler que M. King de sa "five-cent piece". Les deux adversaires cette fois se trouvent d'accord sur le terrain des sous.

G. P.

A Québec

Les amendements à la loi électorale

Le reviseur et le bulletin sans talon

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 15. — La Chambre a adopté il y a quelque temps un bill pour aménager la loi électorale. Comme la discussion s'est faite quelque peu à bâtons rompus, nous avons cru intéressant et utile d'en indiquer les principaux points.

Le principal changement à la loi électorale est la création d'un bureau de révision.

La dernière élection a donné lieu à de graves abus dans l'inscription des électeurs. Un peu partout des centaines d'électeurs se sont trouvés "défranchisés", soit par suite de fanatisme politique, soit par négligence ou toute autre raison. Comme question de fait les contribuables s'inquiètent fort peu de la préparation des listes électorales, sauf à la veille d'une élection. Il en résulte des oublis ou des denis de justice qui dans certains cas peuvent modifier complètement le sort d'une élection.

Le gouvernement a voulu parer à cet ennui, du moins dans les municipalités rurales, par la création d'un organisme spécial chargé de réviser les listes.

Les membres de ce bureau seront nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et leurs fonctions consistent à ajouter à la liste électorale les noms des personnes qui auront droit d'y être inscrites, lesquels noms avaient été omis lors de la préparation des listes.

Cette révision se fera par comparaison personnelle de l'électeur intéressé. Ce dernier, comme preuve de bonne foi, doit donner un affidavit pour établir son droit de vote dans telle ou telle localité. Naturellement, le reviseur a le droit de l'interroger.

Si le reviseur est satisfait des explications ou de l'affidavit donné, il ajoute le nom de l'électeur sur la liste et délivre à cet électeur un certificat grâce auquel l'homme pourra se présenter au poll et enregistrer son vote.

Cette clause, qui semble raisonnable, offre cependant des ennuis assez graves. Tout d'abord le gouvernement ne nomme que le nombre de reviseurs, qu'il lui plaît. Quelques députés ont représenté qu'il vaudrait mieux édicter dans la loi qu'un reviseur sera nommé par paroisse; car si, par exemple, un seul reviseur est nommé par comté, il est peu probable que les électeurs défranchisés, demeurant à 30 ou 40 milles de chez le reviseur, se dérangent pour réclamer leur droit de vote; et l'on sait que l'électeur défranchisé doit se présenter en personne, s'il veut revendiquer son droit de voter.

Il convient également d'ajouter que la révision a lieu sans que les représentants des deux partis aient le droit d'y assister et de contrôler en quelque sorte la justice de la révision. Or comme les reviseurs sont nommés par le gouvernement, et que leur décision est finale il en résultera des abus dans plusieurs localités, lorsque l'esprit de parti l'emportera sur l'esprit de justice.

De plus, comme la décision du reviseur est sans appel, le reviseur pourra enregistrer autant de faux noms ou d'électeurs non qualifiés qu'il lui plaira, sans que le candidat victime de la manoeuvre puisse attaquer la révision devant les tribunaux. Il peut arriver par exemple que dans le cas où l'émporte par cinq ou six voix, il doit se soumettre au zèle intempestif d'un reviseur partisan. Cependant le candidat défait ne peut se présenter devant les tribunaux pour plaider l'illégalité des inscriptions. Le reviseur prend donc en quelque sorte le rôle de juge.

En résumé, la révision des listes est faite uniquement par un représentant du parti au pouvoir, sans contrôle possible par les représentants des autres partis; le gouvernement place ces reviseurs où il lui plaît et les reviseurs décident en dernier ressort sans qu'il soit permis d'en appeler de leur décision. La nouvelle loi fait disparaître l'agent électoral que le candidat, jusqu'ici devait nommer et qui avait le droit de payer des comptes d'élections. On estime que le rôle de l'agent d'élection est devenu un simple simulacre, et parfaitement inutile.

La loi décrète aussi qu'à l'avenir il sera permis de faire transporter les électeurs aux polls par des voitures, moyennant finances. Elle permet également, contrairement à l'ancienne loi, de payer les représentants des candidats dans les polls.

De plus la loi simplifie le bulletin de présentation, ce qui constitue une amélioration marquée. Désormais il ne sera plus nécessaire aux signataires du bulletin d'apposer leurs signatures devant celui qui assermente le bulletin, du moment que la personne qui reçoit le serment identifie ou reconnaît les signatures.

La loi raccourcit le délai de prescription pour la poursuite des offenses. Jusqu'à date, le délai de

(Suite à la page 2)

Double assassinat à une réunion politique en Irlande

Le scrutin est suspendu dans les sept circonscriptions de Leitrim — Graves désordres — Les élections de demain

DUBLIN, Etat libre d'Irlande, 15. (S.P.C.) — Un candidat du gouvernement aux élections générales demain et un détective ont été assassinés à une réunion politique il y a plusieurs heures, et à cause de ce double assassinat, le scrutin a été suspendu dans les sept circonscriptions de Leitrim.

Jusqu'à l'assassinat des deux hommes, la campagne électorale avait été calme. Depuis, de graves désordres se sont produits.

Le candidat tué se nommait Reynolds et le détective, McGeehan. Reynolds était un député sortant de charge. Témoins récemment à une enquête sur la mort de James Vaugh, un républicain en vedette, Reynolds et McGeehan avaient affirmé que la garde civile avait bien traité Vaugh pendant l'emprisonnement de celui-ci à la caserne de Ballimore. D'autres témoins avaient dit que Vaugh avait subi de mauvais traitements à Ballimore. Le tribunal a déclaré la mort de Vaugh attribuable à des causes naturelles.

Le chef républicain Eamonn de Valera a sans tarder déclaré que le double assassinat l'a frappé d'horreur. Il a exprimé l'opinion que ce crime pourrait bien incliner un certain nombre d'électeurs vers le parti ministériel.

La suspension du scrutin à Leitrim empêchera peut-être de connaître pour quelque temps lequel des deux groupes politiques en présence aura remporté la victoire aux élections de demain. Le gouvernement Cosgrave comptait 85 voix au Dail, le groupe de Valera, y compris les indépendants, en comptait 67.

Aux dernières élections, Leitrim avait envoyé au Dail cinq partisans de Cosgrave et deux républicains.

A Ottawa

M. Bennett voudrait détourner l'attention de sa finance

La nouvelle enquête sur la "Beauharnois" au Sénat servirait les desseins du premier ministre — Taxes et déficits

M. McDOUGALD A REFUSE DE DEMISSIONNER

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 15. — Il y avait déjà l'enquête de la Beauharnois. Il y aura dorénavant les enquêtes de la Beauharnois. Les affaires de cette puissante Corporation sont en train de devenir l'Affaire, la grande Affaire qui domine notre vie parlementaire et politique, à moins qu'elle ne l'obscurcisse.

La session est commencée depuis une semaine à peine. Sénateurs et députés ont plus entendu parler de la Beauharnois Power, de ses grandes et petites affaires, de ses manigances, de ses contributions aux caisses électorales que de toute autre chose, y compris la chose de l'Etat. Ce sera encore bien plus le cas au cours des semaines qui vont suivre.

Dès mardi s'ouvre la seconde enquête parlementaire qu'un comité sénatorial est cette fois chargé d'entreprendre. Il s'agit de connaître des agissements de certains sénateurs et de leurs relations politico-financières avec la Beauharnois Power Corporation. Le Sénat lui-même appréciera ensuite les faits constants et portera un jugement.

M. Arthur Meighen, que le premier ministre a bel et bien désigné comme son exécutif des hautes oeuvres après l'avoir choisi comme leader de son parti à la Chambre haute, a donné ses ordres au comité qui préside le sénateur Tanner: expédier la besogne et rendre justice aux intéressés le plus possible. Ce qui veut autrement dire: Faire vite et bien.

Mais est-il bien vrai que M. Bennett, par l'intermédiaire de M. Meighen, veuille obtenir la tête des trois sénateurs qui sont impliqués dans la première enquête sur les affaires de la Beauharnois? D'aucuns en doutent et ils en doutent fort. D'autant plus que l'on entend chuchoter qu'il ne suffirait pas de ce que l'on sait déjà pour permettre à la majorité conservatrice du Sénat de voter, après un rapport en ce sens du comité d'enquête, la loi qui vient d'être désignée, l'expulsion des trois sénateurs. Le sénateur McDougald, pour sa part, serait tellement sûr de l'impacabilité du Sénat d'agir dans son cas que ce serait là la raison de son refus catégorique de démissionner, bien qu'il ait été formellement sollicité de le faire.

Quoiqu'il ait formellement déclaré, la semaine dernière, à l'occasion de la présentation de la résolution Mitchell, qu'il ne voudrait pour rien au monde voir renaitre cette affaire de la Beauharnois, M. Bennett laisse tout de même, et la chose est à souligner, s'engager au Sénat une nouvelle enquête sur la même affaire. Croit-il vraiment qu'il lui suffit de chercher à faire expulser de la Chambre haute les trois sénateurs en question pour que les moeurs politiques et parlementaires soient définitivement et complètement purifiées? Mais le but que vise M. Bennett serait tout autre que celui qui est apparent. Qu'en définitive les trois sénateurs impliqués sautent ou ne sautent pas, M. Bennett s'en soucierait fort peu.

L'intention du premier ministre ne serait que de détourner l'attention du public d'autres choses qui s'en viennent, qu'il lui faudra annoncer sous peu: un budget déficitaire, la réduction des dépenses dans tous les ministères, tous les

départements, tous les services, l'augmentation des taxes et des impôts, le déficit des chemins de fer nationaux.

Il n'y a rien comme de brasser un scandale, même s'il est vieux d'une année ou plus, pour empêcher que le peuple ne s'aperçoive de ce qui se passe ailleurs, ou s'en aperçoive moins qu'il ne le ferait s'il ne pensait à autre chose. N'est-ce pas à la faveur de la conscription que s'est bâclée, en 1917, la vente des chemins de fer en banqueroute de Mackenzie et Mann au gouvernement canadien?

Avec des variantes, ce sont toujours les mêmes histoires qui se répètent. Le truc du camouflage, sous ce nom ou sous un autre, est ancien comme la stratégie qui est vieille comme à la guerre, autant dire comme le monde. Si bons tacticiens et si bons stratèges qu'ils soient, MM. Bennett et Meighen n'auraient donc rien inventé en imaginant une seconde enquête sur les affaires de la Beauharnois dans le but de détourner l'attention publique des embarras financiers et fiscaux de l'Etat.

Fait à noter, car il ne manque pas de signification: depuis la rentrée de M. Meighen dans la vie publique, par la porte du Sénat, la Chambre haute semble avoir pris une importance qu'on ne lui connaissait pas de mémoire d'hommes. Dans leurs lettres et leurs

(Suite à la page 2)

La collection du "Document"

BROCHURE NOUVELLE

Nous venons de publier dans la collection du Document une brochure nouvelle: Lux Veritatis, texte de l'encyclique publiée par Sa Sainteté Pie XI, à l'occasion du 15ème centenaire du Concile d'Ephèse.

Cette encyclique fait partie de la série à 10 sous qui comprend les quatre encycliques sur le Mariage (Casti Connubii), sur le Capital et le Travail (Quadragesimo Anno), sur l'Action catholique et le Fascisme. Toutes quatre se vendent 10 sous l'exemplaire et 81 la douzaine franco. Au cent 87, par quantités de 500 \$30; au mille \$50, port en plus dans tous les cas. On peut, dans la même commande, mêler les diverses brochures et bénéficier des réductions globales.

La collection comprend en plus deux brochures à 5 sous: Le Septième centenaire de saint Antoine de Padoue et La Déchance incessante de notre classe moyenne, de M. l'abbé Groulx.

Dans la série à 25 sous, nous avons déjà En Louisiane, récit du voyage de l'Evangéline et du Devoir dans le Sud et Faits et Articles, index général du Devoir, de la période janvier-juin 1931. L'Index de juillet-décembre est en préparation et se vendra au même prix.

Adresser toutes les commandes au Service de Librairie du Devoir, 430 rue Notre-Dame est, Montréal.

M. Pouliot part en guerre, à Ottawa

Dix-neuf questions et une déclaration à propos d'un fonctionnaire supérieur des Communes — "Je veux faire cesser un abus de pouvoir", dit le député de Temiscouata

Ottawa, 14 — M. Jean-François Pouliot, député libéral de Temiscouata aux Communes, vient d'insérer au feuillet de la Chambre toute une série d'interpellations au gouvernement Bennett, au sujet d'un fonctionnaire supérieur de la Chambre des Communes.

Il y a dix-neuf de ces questions. M. Pouliot veut savoir quand le greffier a-t-il été nommé fonctionnaire de la Chambre des Communes, sur la recommandation de qui, avec quelle approbation il est devenu plus tard greffier-adjoint, puis greffier, aux Communes, quel fut son traitement initial, quel traitement il reçoit présentement, s'il a déjà reçu d'autres sommes d'argent du gouvernement que son traitement, en quelle occasion, pour quelles sommes, en vertu de quelle autorité et quels paiements lui auraient été ainsi faits.

De même M. Pouliot désire savoir si l'auteur du Règlement de la Chambre des Communes de 1918 (1918) a reçu quelque paiement de cet ouvrage, s'il y a des droits d'auteur, si les députés ont reçu cet ouvrage à titre gratuit, si le formulaire de la Chambre (éditions de 1922 et de 1927) a été imprimé ailleurs qu'à l'imprimerie nationale, à qui il a été dédié, s'il a été distribué aux députés, quel montant l'auteur aurait reçu de l'Etat en paiement de ce travail et de ces volumes, etc.; si les livres ou volumes dont le greffier des Communes est l'auteur ont été ou non distribués à tous les membres du parlement aux dépens du public; si le guide parlementaire (1932) sera distribué aux députés, quand et sinon, pour quelle raison; si les députés ont chacun droit à deux collections, en anglais et en français, des Débats reliés de la session précédente, et si cette coutume sera observée; si le greffier des Communes a droit aux services d'un messager particulier, dans quelles circonstances, et s'il a aussi droit et en quel temps à un auto avec chauffeur payé par l'Etat, pour son usage particulier; quel recommande le personnel des dactylographes pour le service de dactylographie attribué aux députés et combien de dactylographes bilingues font partie de ce service; combien de députés ont des sténographes pour leur travail officiel; quel est le nombre des secrétaires particuliers et des secrétaires adjoints de chaque ministre, le solliciteur général compris; si le greffier de la Chambre des Communes a un secrétaire particulier (homme ou femme) si ce secrétaire est bilingue et quel est son traitement; s'il y a un censeur des documents dictés par les députés, qui l'a nommé, quel est son traitement; si des fonctionnaires de l'Etat auraient reçu une augmentation statutaire de leur traitement en 1930, quels

sont-ils et quel a été le montant de l'augmentation dans chaque cas; s'il y a eu des achats faits récemment pour le bureau du greffier des Communes, qui les a faits, à quel prix, quand, de qui, par qui, et en vertu de quelle autorité, etc.

Déclaration de M. Pouliot

M. Pouliot, en même temps qu'il a fait porter cette série de questions au feuillet de la Chambre des Communes, a proposé au greffier de cette Chambre, a déclaré à la presse que depuis une couple d'années certains députés seraient l'objet de toutes sortes de tracasseries et de mesquineries de la part de ce fonctionnaire qui userait, dit-il, de ses pouvoirs avec arrogance, et il a ajouté que, quant à lui, M. Pouliot, on le priverait, à ce qu'on lui a dit, intentionnellement de l'aide nécessaire d'un sténographe et d'un dactylographe, comme en ont les autres députés selon l'usage et la coutume, afin d'épargner au gouvernement l'ennui de questions dans le genre de celles qu'il pose à l'ancien ministre par rapport à la gare de la Rivière-du-Loup et sur d'autres sujets importants. Selon M. Pouliot, plusieurs questions qu'il voulait faire au gouvernement l'année dernière sur des matières d'importance urgente ont été insérées en retard au feuillet, bien qu'elles fussent régulières et plusieurs ont même été écartées d'autorité.

Après avoir donné d'autres détails sur certains achats de livres et de mobilier et sur l'emploi de certains fonctionnaires subalternes, M. Pouliot a déclaré qu'il veut mettre fin à des abus de pouvoir et revendiquer les droits et privilèges de la députation et d'un grand nombre d'employés aux Communes, et qu'il mènera son enquête jusqu'au bout.

L'affaire fait du bruit, surtout dans le milieu des fonctionnaires employés aux Communes et parmi les députés.

La colonisation

Ce sujet est traité à la réunion mensuelle des retraitants — Discours de M. J.-E. Laforce, de l'abbé Bergeron, de M. J.-A. Bernier et du R. P. Archambault, S.J.

Près d'un millier de retraitants avaient envahi, hier matin, la grande salle paroissiale de l'Immaculée-Conception pour assister aux exercices de la récolle mensuelle.

Après la messe, à laquelle ils communiaient, une courte méditation et le déjeuner, ils entendirent plusieurs orateurs leur parler de l'importance vitale de la colonisation à l'heure actuelle.

Au lendemain du Congrès consacré à ce sujet et afin de commencer sans tarder la campagne dont il doit être suivi, il parut bon de profiter de cette première occasion pour indiquer les directives adoptées et l'aide attendue de chacun.

M. J.-E. Laforce, agent de colonisation du Canadian National, exposa d'abord la situation. Statistiquement en mains, il montra l'exode lamentable dont nous souffrons depuis quelques années, quelles pertes presque irréparables notre race a aussi subies et combien il importe d'y mettre fin aussitôt. Or, avec la crise économique actuelle, le grand, l'unique remède c'est l'établissement des Canadiens chez eux, dans leur pays, sur des terres canadiennes. Et par différents exemples, dans un mémoire en date du 5 février 1932, expose:

Que le 15 décembre 1927, il a été défendu de chasser, tuer ou prendre le caribou durant une période de cinq ans;

Que depuis cette défense, le caribou s'est repeuplé considérablement dans la péninsule de Gaspé, et qu'il importe d'encourager les sportsmen étrangers qui iront dans cette partie de la province pour y faire la chasse;

En conséquence, l'honorable ministre recommande qu'il soit permis à chaque sportsman ou chasseur, dans la péninsule de Gaspé, comprenant les trois comtés de Gaspé, Bonaventure et Matane, de chasser, tuer ou prendre un caribou durant la période qui s'écoulera du 20 septembre au 31 décembre de chaque année, et que l'ordre en conseil portant le numéro 2252, du 16 décembre 1927, soit modifié en conséquence.

L'abbé Jean Bergeron, missionnaire colonisateur, parla à son tour. En un langage pittoresque et savoureux, il affirma sa conviction que la terre est le salut de l'humanité et que c'est à elle qu'il faut revenir pour retrouver, avec la vie simple de nos aïeux, la stabilité économique disparue avec les folles jouissances de l'existence moderne.

M. J. A. Bernier, ancien président des Voyageurs de Commerce, qui remercia les deux conférenciers, leur promit l'appui des associations catholiques dans leur campagne et préconisa une pression vigoureuse sur les gouvernements. Le Père Archambault, S. J., qui clôtura la réunion, insista à son tour sur le devoir de chacun. Peu de causes ont recueilli une approbation aussi unanime que celle de la colonisation. Les hommes de toutes les classes et de tous les partis se rallient à elle. Comment ne triompherait-elle pas? Cette approbation, cependant, ne suffit pas. Il faut maintenant une action constante, énergique, méthodique pour assurer son succès. A chacun de mettre son influence au service de cette œuvre vitale, surtout dans les associations dont il fait partie.

L'assemblée, en l'absence de M. Arthur Laramée, président de la Ligue des Retraitants, était présidée par M. Joseph Hébert, qui annonça que la Journée catholique annuelle aurait lieu cette année, le 15 mai, à Joliette.

M. Bennett voudrait détourner l'attention de sa finance

(Suite de la 1ère page)

chroniques, les courriéristes parlementaires parlent maintenant presque autant du Sénat que de la Chambre des Communes. C'est que l'intérêt se porte de ce côté. Cela ne tient-il pas surtout à la présence de M. Meighen au sein du conseil des anciens?

M. Mackenzie King avait-il tort de faire observer à M. Bennett que la dualité de direction dans le parti conservateur pourrait bien avoir en définitive une autre conséquence que celle qu'il annonçait, il y a quelques jours, à la Chambre des Communes? On peut se le demander.

En détournant l'attention publique de ce qui doit se produire bientôt aux Communes, M. Bennett ne permettrait-il pas, dans son propre intérêt politique, que cette même attention soit plutôt portée sur M. Meighen que sur les affaires de la Beauharnois? Comme le disait encore le chef libéral: Qui vivra verra!

Cet après-midi même, le premier ministre doit déposer devant la Chambre le budget des dépenses pour l'exercice qui s'ouvrira le 1er avril. On prévoit comme de raison de fortes diminutions dans tous les ministères, tous les départements, tous les services. M. Bennett a déjà annoncé une réduction de dix pour cent dans les traitements ministériels, l'indemnité parlementaire des sénateurs et des députés, les salaires de tous les fonctionnaires permanents. Le gouverneur général a lui-même demandé que son traitement soit réduit dans la même proportion.

Les économies ne s'arrêteront évidemment pas là et l'on peut prévoir que bien des bouts de quai se passeront de réparations au cours de l'exercice prochain.

L'an dernier, le budget des dépenses, tel que d'abord présenté, prévoyait une dépense totale de \$386,394,408, dont \$241,196,684 étaient à voter. Cela se comparait à \$423,722,163 pour l'exercice 1930-31, et marquait déjà une diminution dans les dépenses de \$37,327,754. Comme l'économie n'est plus simplement de mise mais qu'elle s'impose de toute nécessité, il faut s'attendre à une coupure bien plus considérable cette année.

Quant au budget lui-même, le gouvernement aurait l'intention de le présenter d'ici là mi-mars prochain. A ce moment, l'enquête sénatoriale de la Beauharnois traiterait vraisemblablement son plein. Les temps seraient alors propices pour M. Bennett ou plutôt son nouveau ministre des finances, M. Rhodes, d'annoncer les nouvelles mesures et les nouveaux impôts. Par exemple on annonce déjà une révision par en haut, et très à la hausse, de l'impôt sur le revenu pour l'année 1931.

Pour ce qui est du tarif, le gouvernement n'y toucherait pas tout à la fois à cette session-ci. Il attendrait que la conférence économique interimpériale ait eu lieu.

Emile BENOIST

La chasse du caribou

DANS LES COMTES DE GASPÉ, BONAVENTURE ET MATANE

Québec, 15. — Voici le texte d'un récent arrêté ministériel: L'honorable ministre de la Colonisation, de la chasse et des pêcheries, dans un mémoire en date du 5 février 1932, expose:

Que le 15 décembre 1927, il a été défendu de chasser, tuer ou prendre le caribou durant une période de cinq ans;

Que depuis cette défense, le caribou s'est repeuplé considérablement dans la péninsule de Gaspé, et qu'il importe d'encourager les sportsmen étrangers qui iront dans cette partie de la province pour y faire la chasse;

En conséquence, l'honorable ministre recommande qu'il soit permis à chaque sportsman ou chasseur, dans la péninsule de Gaspé, comprenant les trois comtés de Gaspé, Bonaventure et Matane, de chasser, tuer ou prendre un caribou durant la période qui s'écoulera du 20 septembre au 31 décembre de chaque année, et que l'ordre en conseil portant le numéro 2252, du 16 décembre 1927, soit modifié en conséquence.

La St-Vincent-de-Paul

RAPPORT POUR LA REGION DE QUEBEC

Québec, 15, (D.N.C.) — Une assemblée générale des sociétés St-Vincent de Paul a eu lieu hier soir au Patronage. Le rapport du président général, M. C.-J. Magnan, peut se résumer comme suit: Total des familles secourues en janvier: 1,746, dont 1,399 familles de chômeurs et 2,302 familles régulièrement secourues.

Total des dépenses: \$38,516.23, dont \$25,434.66 aux familles de chômeurs et \$13,082.62 aux familles régulièrement secourues.

Le conférencier du jour a été M. le chanoine Garnier, professeur de littérature à l'Ecole normale supérieure, qui a parlé de Notre-Dame de la Salette.

Docteurs, Consultez !!! les Grands Constructeurs de France

Compagnie Générale de Radiologie Rayons X Toute l'électricité médicale

—Gallois & Cie— Ultra-Violet — Quarts — Infra-Rouges Lampes acétiques pour salle d'opérations.

—Lequeux & Cie— Désinfection — Stérilisation — Collin & Cie— Instrumentation chirurgicale par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste Conditions faciles. Prix, catégoriques sur demande. PAUL CARDINAUX, D.Sc. "FRIERON FRANÇAISE" 3458 St-Denis MONTREAL H.A. 2357

Les amendements à la loi électorale

(Suite de la 1ère page)

prescription pour toute manœuvre électorale frauduleuse, était de quatre mois lorsque l'offense avait été commise avant publication dans la Gazette officielle, et de douze mois lorsque cette offense datait de cette publication. Maintenant le délai sera de deux mois.

Les punitions infligées aux révisseurs coupables de corruption consistent en une amende. Comme celle-ci peut être payée par n'importe quel parti, certains révisseurs joliment appuyés, s'en moquent d'ailleurs. La prison n'est optionnellement éditée beaucoup plus efficace. De même le corrupteur, celui qui incite à commettre par exemple la personification, peut être poursuivi, mais ne perd pas le droit de vote, tandis que celui qui cède aux tentatives de l'agent corrupteur perd son droit de vote.

Le bill fait aussi disparaître la clause prohibitive qui défendait à toute personne ayant un contrat avec le gouvernement, de voter.

Enfin, les bulletins, qui demeurent sans talon, seront rattachés à une souche et détachables par une bande perforée.

Il y a plusieurs années, le bulletin de vote comprenait un bulletin relié à un talon numéroté. Quand un électeur se présentait pour voter, le sous-officier rapporteur lui donnait un bulletin avec talon et il apposait ses initiales et sur le talon et sur le bulletin. L'électeur ayant marqué son bulletin, l'officier-rapporteur vérifiait par ses initiales si c'était bien le bulletin qu'il avait donné, puis il déchirait le talon numéroté qu'il jetait au panier, et jetait l'autre partie dans l'urne.

Maintenant il n'y a plus de talon numéroté, en sorte qu'on peut faire circuler partout des bulletins en double et ainsi s'assurer que celui qui passe un télégramme ou qui s'est vendu à bien voter pour le parti; car il doit rapporter, pour se faire payer, le bulletin qui lui a donné l'officier rapporteur.

Ainsi le danger qu'offre le bulletin sans talon, c'est de fournir au corrupteur un moyen efficace de vérifier si l'électeur vendu ou le passeur de télégrammes a fait dûment sa besogne.

La nouvelle loi, si elle présente de bonnes parties, laisse aussi de graves lacunes. Il est dommage qu'on n'ait pas voulu les combler.

Alexis GAGNON

LETTRES AU DEVOIR

Nous ne publions que des lettres signées, ou de communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Produits canadiens supérieurs

M. le Directeur,

Les céréaliers canadiens, les spécialistes des grandes minoteries, les experts pour le choix des semences de légumes et de légumineuses reconnaissent que les produits de la plus haute qualité proviennent des pays de terre forte, au climat ensoleillé, comme la région de notre empire du nord.

C'est ce qui explique pourquoi les céréales et les légumes possédés dans les riches terres abitiennes et nord-ontariennes sont de qualité supérieure. Ils croissent dans un sol riche, exempt de diverses maladies qu'on retrouve trop souvent ailleurs, dans une atmosphère baignée plus longuement par les rayons du soleil, au temps de la croissance.

C'est probablement parce qu'il fut depuis quelques années témoin de ce phénomène, au pays abitienn, que notre ami, J. A. Rioux, agronome à Macamic, en Abitibi, voudrait que les produits de qualité supérieure du pays abitienn restent au pays québécois. Voici ce qu'il recommande:

DOUZE DESIRS POUVANT ETRE REALISES PAR UNE ACTION

1. Voulez-vous procurer à vos semis de trèfle l'occasion de se protéger eux-mêmes contre les effets néfastes des gelées de printemps?

Semez l'avoine et le blé Garnet de notre empire du nord.

2. Voulez-vous récolter vos céréales avant l'arrivée de la mauvaise saison?

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

3. Voulez-vous avoir assez de temps pour effectuer tous les travaux d'automne que doit faire le cultivateur en temps opportun?

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

4. Voulez-vous procurer à vos jeunes animaux une nourriture facilement digestible?

Semez l'avoine Alaska de notre empire du nord.

5. Voulez-vous récolter un maximum d'amande et un minimum d'écorce?

Semez l'avoine Alaska de notre empire du nord.

6. Voulez-vous défrayer les printemps tardifs et les automnes hâtifs?

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

7. Voulez-vous obtenir une excellente mouture pour la croissance et l'engraissement de tous vos animaux?

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

8. Voulez-vous goûter le fruit du travail de valeureux colons et agronomes et partager leur bonheur?

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

re le cultivateur en temps opportun

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

4. Voulez-vous procurer à vos jeunes animaux une nourriture facilement digestible?

Semez l'avoine Alaska de notre empire du nord.

5. Voulez-vous récolter un maximum d'amande et un minimum d'écorce?

Semez l'avoine Alaska de notre empire du nord.

6. Voulez-vous défrayer les printemps tardifs et les automnes hâtifs?

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

7. Voulez-vous obtenir une excellente mouture pour la croissance et l'engraissement de tous vos animaux?

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

8. Voulez-vous goûter le fruit du travail de valeureux colons et agronomes et partager leur bonheur?

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

9. Voulez-vous obtenir des récoltes exemptes de mauvaises herbes et de maladies?

Semez l'avoine Alaska et le blé Garnet de notre empire du nord.

10. Voulez-vous produire vous-même votre farine?

Semez le blé Garnet de notre empire du nord.

11. Voulez-vous améliorer votre état de santé et assurer le prompt développement de vos enfants avec du "bon vieux pain brun"?

Semez le blé Garnet de notre empire du nord.

12. Voulez-vous faire disparaître la légende de "Pays glacial", de "Jim Bay", de "ca gèle", de "contrée négligeable", dans une grande partie de la province de Québec et de l'Ontario?

Semez le blé Garnet et l'avoine Alaska de notre empire du nord.

M. Rioux a raison. Pourquoi ne profiterions-nous pas de l'abaissement offert aux citoyens de notre province par les colons du pays abitienn?

Et nos familles devraient profiter de cette abaissement au pays des bonnes terres québécoises où l'on récolte de si bons produits, il reste encore quelque 10 millions d'acres où les nôtres pourraient s'établir, à peu de frais.

Le Service de colonisation, Chemin de fer national du Canada, Montréal, facilite une visite au pays où l'on récolte des produits de qualité supérieure.

J. E. LAFORCE

Voie souterraine, point de départ de la première partie

Montréal, le 8 février 1932

L'importance stratégique du point de départ dans la construction de ce réseau est capitale et doit autant que possible rencontrer les intérêts et combiner les efforts de nos grandes entreprises.

Cette première partie pourrait ne pas être très longue, deux ou trois miles environ, passant à un point central du commerce où toutes les principales compagnies de transport de terre et de mer seraient intéressées et auraient leur terminus. En reliant les gares, le port et le district du gros, groupant les intérêts et l'effort de tous, et de chacune de nos grandes compagnies commerciales et financières. Cette harmonie d'intérêts serait tout à fait satisfaisante à accomplir de grandes choses sans fatigue financière pour personne et avec bénéfices pour tous.

Ces réseaux souterrains ont naturellement toujours commencé dans la partie la plus ancienne et la plus congestionnée d'une ville, dans la plupart des cas ils n'étaient pas très longs au début.

A Boston, le premier subway commençait à quelque distance en face de la station Union et traversait sous le vieux centre congestionné dit du "Hub" de Boston pour ressortir à la surface sur la rue Tremont à la rue Pleasant, une distance d'environ 6,500 pieds ou environ un mille et un tiers.

Sa construction fut aussi décidée à une époque où les affaires n'étaient pas très prospères dans le double but de procurer du travail, d'améliorer et d'activer le développement de la ville de Boston. Commencé en 1896, il forme maintenant un vaste réseau s'étendant jusque dans la banlieue du plus grand Boston.

Raphaël BOLLARD, architecte, 4222 rue Deslauriers, Montréal.

Dictionnaire Général

DE BIOGRAPHIE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE ET DES

ARTS, SCIENCES, MOEURS, COUTUMES, INSTITUTIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES

DU CANADA

PAR LE REV. PÈRE L. LE JEUNE

Obiit de Marie-Immaculée Bachelier les lettres de l'Université de Paris

Ancien professeur et docteur en lettres de l'Université d'Ottawa

Ouvrage orné de 187 photographies et de 56 gravures hors-texte sur papier de luxe

Ce dictionnaire comprend deux volumes de près de 900 pages chacun. Belle reliure solide. Au comptoir et par la poste \$20.00 pour les deux volumes.

Service de Librairie du "Devoir" 430 Notre-Dame est, Montréal.

Essayez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham



Elle ne devrait pas être fatiguée

Sans énergie... yeux cernés. Si elle voulait essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, en tablettes, elle pourrait être forte et de nouveau heureuse.

CONGRES EUCHARISTIQUE

Pèlerinage National

Sous le haut patronage de S. E. Mgr Villeneuve, archevêque de Québec.

Départ de Montréal dim. 12 juin 1932

Hébergement à bord du navire à quai — Visite de l'IRLANDE — Tournée en ECOSSE, ANGLETERRE, FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, ITALIE — ROME.

CHOIX D'ITINÉRAIRES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Brochure illustrée gratuite sur demande.

LE DEVOIR SERVICE des VOYAGES

430, Notre-Dame Est, Tél. H.A. 1241 — Montréal

Assemblée à Saint-Ambroise

Il y aura assemblée des citoyens de Saint-Ambroise ce soir, à 8 h. 15, à la salle de l'école des filles, rue de Normandie, près de la rue Beaubien. La "Société St-Jean-Baptiste de Montréal", section Saint-Ambroise, fera l'élection de ses dirigeants. Des représentants du Conseil général seront présents et adresseront la parole. Tous les paroissiens sont cordialement invités.

Dans St-Jacques

Un groupe de citoyens de toutes les paroisses du quartier Saint-Jacques se sont réunis et ont décidé d'offrir la candidature échevinale à M. Aimé de Montigny, ancien président de l'Association des marchands assues du Canada.

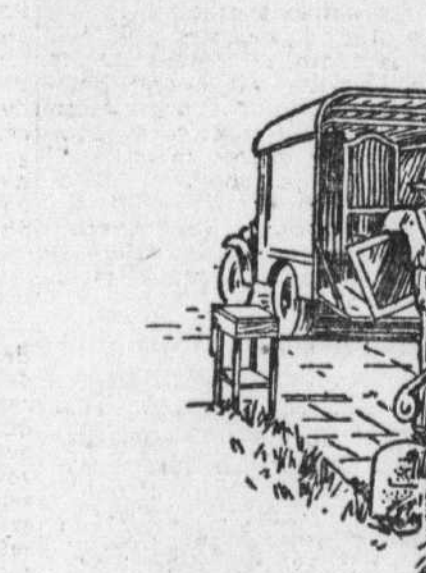
Nouveauté

AVEC MA VIE — Poèmes par Lucien Rainier.

Les Saisons mystiques — Les Siècles et Méditations — Le Chantier au Bœuf du bois.

Volume de 165 pages, format 6 x 8, beau papier.

En vente au Service de Librairie du Devoir, au prix de \$1.00 franco.



Et votre téléphone?

Plusieurs usagers du téléphone doivent changer de résidence ou de bureau vers le 1er mai.

Il vous sera très commode d'avoir le service installé dans votre nouveau logis quand vous déménagerez.

Veillez nous aviser le plus tôt possible si vous devez déménager. Vous éviterez ainsi tout délai et nous aiderez à raccorder promptement votre service.

Prière de remplir la "formule de déménagement" que vous trouverez à la dernière page jaune de votre annuaire du téléphone et nous la faire parvenir dès aujourd'hui.

F. G. WEBBER,

Gérant.

MILLET ROUX & LAFON LIMITEE

Produits Scientifiques Sélectionnés et Instruments pour la médecine et la chirurgie

ont l'honneur d'aviser le Corps médical qu'ils ont ouvert leur magasin d'exposition

1215, rue Saint-Denis

Tél. MARquette 8495

Instruments chirurgicaux de GENTILE & CIE de Paris.

Electricité médicale des établissements CHENAILLE, de Paris.

Rayons X des établissements R. CASSEL, de Paris.

Matériel et mobilier de salles d'opération et d'hôpital.

DEVIS SUR DEMANDE SERVICE

PETITES AFFICHES

— Tarif —

TOUTES DEMANDES — Locations, maisons, chambres, magasins, etc. — A vendre, perdu, Trouvé, etc. — 1 sou le mot, minimum 25 mots. La même annonce, un mois, remise de 10%.

NAISSANCES, DECES, MESSES, REMISEMENTS — 50 mots par insertion.

CARNET MONDAIN, etc. — \$1.00 par insertion.

LOGEMENT DEMANDE

Logement de 4 pièces, situé entre Craig, Ontario, St-Laurent et Papineau. S'adresser par lettres à 1104 est, rue Dorchester. J.A.O.

MAISONS A LOUER

No 2139 rue Lasalle, logement de 6 pièces, \$19.00 par mois; No 2145 rue Lasalle, logement de 6 pièces, \$19.00 par mois; No 187 Avenue Laval, Laval-des-Rapides, logement de 5 pièces, cave, bain, serre, garage, jardin, \$18.00 par mois. Notaire Crépeau, CH. 7744 ou BY. 0066. J.A.O.

MIEL DE CHARLESBOURG

Douze millions d'abeilles dont le travail profite aux autres ont, en 1931, récolté 16,100 livres de bon et doux miel de Charlesbourg, dans une zone d'écologie parfaite. Le bûcher d'un gallon, 13 livres, par colis postal, dans la province de Québec \$2.50 poste payée. VERRET, Charlesbourg, Qué. 6-3-32

MASSE & GAUTHIER

Immeuble général et Prêts hypothécaires

5504, Avenue Verdun

Tél. YOrk 4707

"Esther" au couvent d'Hochelaga

Une séance dramatique très intéressante a été donnée hier après-midi au couvent d'Hochelaga, dirigé par les SS. des Saints Noms de Jésus et de Marie, par les élèves de diction, sous la direction de Mlle Fernande Bissonnette. M. l'abbé J. M. Melançon, aumônier de l'institution, président, accompagné des RR. PP. C. Forest, O. P., et Audet, P. du St. Sacrement.

Une assistance brillante composée de parents et d'amis des élèves fut tenue sous le charme des magnifiques vers de Racine, alors que les élèves interprétèrent "Esther" avec beaucoup d'aisance; l'intelligence avec laquelle chaque rôle fut interprété est tout à l'honneur du professeur, Mlle Fernande Bissonnette. La partie musicale a été aussi fort bien rendue.

Geo. Vandelac Limitée

Directeurs de funérailles — SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES, 120, Rachel est, MONTREAL

G. Vandelac, Jr. Tél. BÉlair 1717 Alex. Gour

La Société Coopérative

DE

Frais Funéraires

RUE SAINTE-CATHERINE, 302 EST,

PLateau 7-9-11

Jos. Jeannotte, président. L.-Eugène Courtois, gérant général

Docteurs, Consultez !!!

les Grands Constructeurs de France

Compagnie Générale de Radiologie

Ray

Demain: MARDI, 16 février 1932.
Saint Onésime, évêque et martyr.

Lever du soleil, 6 h. 57.
Coucher du soleil, 5 h. 21.
Lever de la lune, 11 h. 09.
Coucher de la lune, 3 h. 10.

Nouvelle lune, le 14, à 9 h. 45 m. du matin.
Premier quart, le 14, à 1 h. 16 m. du soir.
Pleine lune, le 21, à 9 h. 07 m. du soir.
Dernier quart, le 28, à 1 h. 3 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MODEREMENT FROID. NEIGE
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 22.
Minimum 10.
Même date l'an dernier 10.
Même date l'an dernier 1 dessous.

BAROMETRE

10 heures a.m. 30.22. 11 heures a.m. 30.20.
Midi: 30.18.

Chiffres fournis par la station M.-M. de
Météo, 1610 St-Denis, Montréal.

Le boycottage du Japon

La Chine se prépare à demander l'autorisation de cette mesure à la Société des Nations si elle n'obtient pas ce qu'elle estime juste — Etat de guerre ouverte à Changhaï — Une grosse bataille se prépare dans la région entre Changhaï et Wou-soung

Genève, 15 (S.P.A.) — Droits réservés. — La Chine se prépare à demander à la Société des Nations d'autoriser un boycottage économique du Japon si à l'assemblée de la Société convoquée en vertu de l'article XV d'aujourd'hui, elle n'obtient pas ce qu'elle estime juste. D'une part, la Société a reçu de la commission d'enquête à Changhaï un rapport dans lequel les commissaires déclarent qu'un "état de guerre ouverte existe" et que l'"offensive est complètement aux mains des Japonais, dont l'objectif avoué est la prise des forts de Wou-soung et le refoulement de tous les Chinois à une distance considérable" de la ville. Ce rapport, signé par le comte Galéas Ciano, consul général d'Italie, a causé un profond émoi à la Société.

Le délégué du Japon, M. Naotake Sato, a déclaré que son pays s'opposera à l'invocation de l'article du covenant qui pourvoit au boycottage. Toutefois la délégation japonaise a démenti la rumeur selon laquelle le Japon projeterait de se retirer de la Société si l'assemblée est convoquée.

Le Japon s'explique

Tokio, 15 (S.P.A.) — Les ambassadeurs de Grande-Bretagne, de France et des Etats-Unis se sont rendus au ministère des affaires étrangères cet après-midi, à la demande du ministre, Kenkichi Yoshizawa. Il paraît que M. Yoshizawa a expliqué aux trois ambassadeurs pourquoi le Japon estime nécessaire d'envoyer à Changhaï des renforts de plusieurs milliers d'hommes. Le ministre aurait aussi expliqué pourquoi le Japon croit nécessaire de repousser l'armée chinoise à une "distance rassurante" de Changhaï, à moins d'une retraite volontaire des Chinois.

Le gouvernement a supprimé la censure relative aux mouvements des troupes japonaises à Changhaï et il a aussi révélé que le lieutenant général Uyeda doit sommer les Chinois de s'éloigner de Changhaï.

Une grosse bataille

Changhaï, 15 (S.P.A.) — Droits réservés. — Suivant les rapports officiels, plus de 85,000 hommes de troupes de divers pays étaient massés dans la région qui s'étend de Changhaï à Wou-soung à la fin de la journée, en prévision d'une bataille qui paraît devoir éclater en importance toutes les opérations militaires de ces deux semaines dernières.

Les autorités consulaires des Etats-Unis ont conseillé à leurs ressortissants établis dans le bassin du fleuve Bleu de se réfugier à Changhaï, parce qu'il est possible que les hostilités s'étendent aux environs, où ces ressortissants se trouvent. D'autres étrangers évacuent aussi, paraît-il, les villes en amont de Changhaï.

Quatre transports japonais ont amené des renforts, un service d'hospitalisation, des canons et des mitrailleuses.

Le quartier général naval japonais annonce qu'il attend d'autres renforts sous peu. On estime à 25,000 les effectifs japonais de la région de Changhaï.

D'autre part, le général Tsai Ting Kai, commandant des troupes chinoises, a déclaré que son armée a reçu le renfort de deux divisions, ce qui porte à 50,000 le total des soldats chinois prêts à résister à l'offensive japonaise.

A l'arrivée d'un contingent français qu'on attend d'un instant à l'autre, les forces des puissances étrangères à Changhaï dépasseront 10,000 hommes.

Les Chinois font de grands préparatifs de résistance à Chapé. De nouvelles batteries d'obusiers ont été dressées dans la zone de combat. Les troupes fortifient leur seconde ligne de défense. Mais les Chinois prévoient aussi la possibilité d'une retraite et s'organisent en conséquence.

Au cours d'un bombardement, aujourd'hui, une douzaine d'obus japonais sont tombés au milieu de troupes étrangères, mais n'ont causé aucun mal. Pendant un certain temps des obus sont aussi tombés dans le secteur de marins des Etats-Unis et le quartier général de ce pays s'est mis en communication téléphonique avec le quartier général japonais pour faire corriger le tir.

Violation de neutralité

Nankin, 15 (S. P. A.) — Le gouvernement de Chine a de nouveau protesté, aujourd'hui, auprès du gouvernement britannique contre le débarquement d'autres troupes japonaises dans l'établissement international de Changhaï, déclarant que cela est une violation de la neutralité de l'établissement.

La Mandchourie indépendante

Moukden, Mandchourie, 15 (S. P. A.) — On croit que dans deux ou trois jours, la Mandchourie sera proclamée un Etat indépendant ou autonome. Il se peut toutefois que la proclamation officielle soit ajournée au mois prochain.

Suivant des rumeurs persistantes, l'empereur Pou-Yi deviendrait premier président du nouvel Etat.

La conférence de désarmement

L'attitude de la Turquie, de la Norvège et du Portugal — Le plan de désarmement moral formulé par la Pologne

Genève, 15 (S.P.A.) — Le ministre des affaires étrangères de la Turquie, Tewfik bey, a annoncé à la conférence de désarmement que son pays accepte le projet français d'internationalisation de l'aviation et qu'il demande que la fabrication d'armes d'agression soit interdite. Il a corroboré la thèse allemande d'égalisation des armements. Il a fait remarquer que le plus sûr moyen d'assurer le désarmement se trouve dans la fraternisation des pays. Il a dit que l'interdiction de traiter certains sujets en rapports étroits avec la question de la paix a été l'une des déficiences des conférences antérieures.

Le délégué de la Norvège, M. Eric Colban, a exprimé l'opinion que le désarmement économique doit accompagner le désarmement militaire et a proposé l'adoption d'une entente mondiale pour mettre fin aux difficultés internationales. Il s'est aussi prononcé en faveur d'une limitation budgétaire et directe des armements et pour l'interdiction de fabriquer des armes d'agression.

M. Colban croit que le projet français d'armée internationale ne peut être pratique que s'il est accompagné d'une réduction des armements.

Le ministre des affaires étrangères du Portugal, M. Branco, a exprimé l'opinion qu'il faut étudier la question des réparations et des dettes en même temps que celle du désarmement, que si l'arbitrage obligatoire est accepté de tous les pays, le désarmement moral ne sera pas nécessaire.

Jusqu'à présent les délégués qui ont parlé à la conférence se sont tous prononcés pour la suppression de l'aviation de bombardement, des chars d'assaut et des moyens chimiques ou bactériologiques de combat. Tous ont aussi réclamé la réduction du calibre de l'artillerie lourde. La plupart ont demandé la suppression du sous-marin.

Le plan polonais

Genève, 15 (S. P. A.) — La délégation polonaise a remis un plan de "désarmement moral" au président de la conférence de désarmement, M. Arthur Henderson. Voici les points essentiels de ce programme:

1. Une réforme des législations nationales de manière à permettre l'adaptation des lois à la vie internationale et à empêcher l'adoption de mesures enfreignant la loi internationale; la passation de nouvelles lois pour punir les actes nuisibles aux bonnes relations des peuples entre eux, comme par exemple la dissémination de fausses nouvelles et l'incitation à la guerre.

2. La convocation d'une conférence internationale de la presse pour prendre des mesures qui permettent de réaliser le désarmement moral dans la presse du monde entier.

3. Une entente internationale pour réviser les manuels scolaires de manière à y insérer des notions sur la Société des Nations, sur la collaboration internationale et sur la vie des autres peuples.

4. La prise de mesures pour empêcher la radio, le cinéma et le théâtre de nuire aux bonnes relations des peuples; la négociation d'une entente internationale pour le contrôle des postes radiophoniques publiant des nouvelles mondiales.

5. L'application par les gouvernements mêmes dans leurs relations entre eux des idées essentielles de désarmement moral.

Egalité

Berlin, 15. (S. P. A.) — Dans un discours prononcé à Berlin il y a quelques heures, le chancelier Brüning a dit que les autres pays doivent se mettre sur un pied d'égalité avec l'Allemagne au point de vue désarmement et que la conférence de Genève doit tirer l'Allemagne de la situation d'infériorité où elle se trouve.

Au Mexique

Mexico, 15 (S.P.A.) — Un groupe d'un millier d'étrangers, des Canadiens, paraît-il, demandent l'autorisation de coloniser des régions agricoles peu développées. Leurs requêtes ont été remises au secrétaire d'Etat pour l'Agriculture.

Depuis quelque temps, le gouvernement fédéral s'est montré hostile aux projets de colonisation par des étrangers et a à diverses reprises rejeté des requêtes de groupes du Canada et des Etats-Unis.

Le groupe dont il est maintenant question affirme posséder d'amples ressources financières pour coloniser.

Jeune Indienne condamnée

Calcutta, 15 (S.P.A.) — Un tribunal spécial a condamné à neuf ans de prison une jeune Indienne, Bina Das, accusée d'attentat à la vie du gouverneur britannique, sir Stanley Jackson.

Nouvelle protestation

Washington, 15. (S. P. A.) — Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont de nouveau protesté contre l'usage par le Japon de l'établissement international de Changhaï comme base militaire pour attaquer les Chinois qui sont en dehors de l'établissement.

A l'hôtel de ville

La visite des athlètes suédois et de trois maires chez M. Houde

Le maire a reçu ce matin à l'hôtel de ville la visite de l'équipe suédoise qui a pris part aux Jeux Olympiques du lac Placide, et est venue voir Montréal avant de repartir pour l'Europe. Le groupe était dirigé par le comte Clarence von Rosen, écuyer de S. M. le roi de Suède, qui est en charge de l'équipe, et M. Hans Widenfeldt, vice-consul de Suède à Montréal. Il y avait aussi un journaliste dans le groupe, M. de Klerker, de la Svenska Dagbladet, de Stockholm.

Les visiteurs sont les hôtes de la ville jusqu'à trois heures cet après-midi alors qu'ils partiront pour New-York. Il y a au programme déjeuner au Queen's à une heure, puis excursion à la montagne pour leur faire voir la ville à vol d'oiseau.

Immédiatement après cette visite M. Houde a reçu les maires de Winnipeg, de Windsor et de Hamilton, qui sont venus discuter la question du chômage et celle du rapatriement volontaire des étrangers. Le colonel Webb, maire de Winnipeg, représente les maires des principales villes de l'Ouest, les deux autres sont M. Croil, maire de Windsor, et Peebles, maire de Hamilton.

Débat interuniversitaire

LE JURY DE LA SEANCE DU 19 AU SUIVANT A L'ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE

Le jury du débat interuniversitaire qui aura lieu le soir du 19 février prochain auquel Son Excellence le gouverneur général du Canada assistera, est maintenant choisi et se composera de M. l'abbé Lionel Groulx, docteur en Lettres, membre de la Société royale du Canada et professeur d'histoire du Canada à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, de M. le juge Philémon Cousineau, professeur à la Faculté de droit et de M. Ernest Tétreau, avocat et conseil du roi. Le débat, comme on sait, aura lieu à l'Ecole primaire supérieure du parc LaFontaine. Avant le débat il y aura dîner au Cercle Universitaire offert à Son Excellence par le comité exécutif de l'Université et immédiatement après son arrivée à l'école, lord Bessborough recevra le titre de docteur en droit honoris causa de l'Université de Montréal.

Le sujet: "La Confédération est-elle née viable?" sera débattu le même soir à Québec et à Ottawa. Les deux étudiants de Montréal qui se rendront soutenir la négative à Québec iront soutenir aussi la négative à Ottawa. A Québec, la séance sera présidée par S. H. le lieutenant-gouverneur M. H.-G. Carroll. Le président de la séance d'Ottawa n'est pas connu.

Consulat portugais à Montréal

LE DR E. DUBEAU TITULAIRE

Le gouvernement du Portugal, désireux d'étendre ses relations commerciales au Canada et plus particulièrement avec la province de Québec, vient de décider l'établissement d'un consulat à Montréal.

M. T. G. Nosal, ambassadeur du Portugal à Londres, a informé officiellement le Dr Eudore Dubeau, chevalier de la Légion d'honneur, doyen de la Faculté de chirurgie dentaire à l'Université de Montréal, que sur sa recommandation, le gouvernement du Portugal l'a nommé à ce poste. Le siège du nouveau consulat sera au no 400 est, rue Sherbrooke.

Le procès de Valade

Le grand jury de la Cour du Banc du Roi se réunira vendredi de la semaine prochaine, le 26 courant, pour étudier certaines causes qui lui seront soumises. On croit que la cause de Valade, accusé d'avoir fait le commerce des drogues, sera au nombre de celles-là. Si le grand jury trouve qu'il y a preuve suffisante, l'accusé subira son procès au présent terme.

En Espagne

Barcelone, Espagne, 15 (S.P.A.) — Plusieurs personnes ont été blessées à Tarrasa, aujourd'hui, au cours d'une charge d'infanterie contre une bande de grévistes extrémistes qui s'étaient emparés de l'administration municipale et avaient hissé le drapeau rouge sur l'hôtel de ville.

Les soldats ont fait capotuler la bande et ont aussi battu une bande qui assiégeait la caserne de la garde civile.

Ce matin, des gendarmes et des agitateurs ont échangé des coups de revolvers. Dix anarchistes armés de revolvers ont été arrêtés.

La carte d'identité

Il ne sera plus nécessaire à partir de demain de voyager du chalet du parc Laurier à l'hôtel de ville au sujet de la carte d'identité. Les autorités municipales ont obtenu gratuitement de l'hôpital Notre-Dame un local dans l'ancien hôpital, rue Notre-Dame; on y installera le personnel actuellement au parc Laurier.

D'autre part, M. Alphonse Cool, surintendant de la carte d'identité, transportera son bureau de l'hôtel de ville dans l'immeuble du tribunal des jeunes délinquants, rue du Champ-de-Mars. On n'aura donc qu'à aller à l'édifice de l'ancien hôpital Notre-Dame et de la rue du Champ-de-Mars, pour les cartes d'identité.

Al'Ecole du Plateau

(Parc LaFontaine)

LE 4 MARS

Honnêtes ou canailles?

conférence par

M. Henri Bourassa

organisée par l'A.C.V.,

Section: Mont-Royal.

La candidature de Hindenburg

Le président d'Allemagne se met à la disposition du peuple pour une réélection

Berlin, 15. (S. P. A.) — Le maréchal Paul von Hindenburg a fait la déclaration suivante au sujet de sa candidature à la présidence: "Après sérieuse réflexion, me rendant compte de ma responsabilité vis-à-vis la patrie, j'ai décidé de me mettre à la disposition du peuple pour une réélection.

"Le fait que des requêtes me sont venues non seulement d'un parti mais de nombreuses classes du pays me porte à considérer comme un devoir de me déclarer prêt.

"Si je suis réélu, je continuerai à servir la patrie fidèlement, consciencieusement et de toutes mes forces afin de lui permettre d'obtenir la liberté et l'égalité à l'extérieur, l'union et la restauration à l'intérieur.

"Si je ne suis pas réélu, j'échapperai au moins au reproche de défection de mon poste à un moment grave.

"Pour moi, il n'y a qu'un objectif national: servir les rangs du peuple pour la lutte pour l'existence, obtenir de chaque Allemand un dévouement sans borne à la tâche difficile de sauvegarder la nation.

Un nouveau corps spécial de police

Madrid, 15. — Les gardes civils vont avoir la seconde place dans les forces de police de la nation; en premier lieu viendra un corps spécial d'assaut dont les hommes, chargés de réprimer les désordres, seront munis de gaz lacrymogènes, de tuyaux de caoutchouc et d'appareils analogues.

L'effectif de la garde civile qui était de 35,000 hommes sera réduit. Ces gardes sont armés de sabres et de fusils.

"Koulaks" russes

Moscou, 15. — Le journal communiste Pravda attaque de nouveau les "Koulaks", paysans aisés, comme la menace la plus grande contre les Soviets et publie des chiffres pour démontrer que le gouvernement n'a pas encore vaincu cette classe de la population.

Présentant une nouvelle pression contre les "Koulaks", le journal dit qu'il ne faut pas se laisser aller à la production du grain à cet effet en 1931. Les "Koulaks" n'ont produit que 50,2 pour cent de leur contingentement, tandis que les paysans individuels ont fourni 84,7 pour cent et les fermes sociales 97 pour cent.

A travers la carrière Martineau

M. le juge Boyer a homologué ce matin le rapport de la Commission des services publics relativement à l'expropriation du terrain nécessaire au prolongement du boulevard Rosemont à travers la carrière Martineau. C'est la conclusion de la cause qui est allée au Conseil privé et où la ville a gagné son point.

M. MacDonald devra se reposer

Londres, 15 (S.P.A.) — Les médecins viennent de prescrire au premier ministre Ramsay MacDonald de se reposer trois semaines pour se rétablir de l'opération qu'il a subie à l'oeil gauche. Le communiqué annonçant la nouvelle ajoute que M. MacDonald devra désormais accorder une plus grande attention au soin de ses yeux.

Dans Cachemire

Srinagar, Cachemire, 15 (S.P.A.) — La persistance des hostilités entre musulmans et hindous a donné lieu à la rumeur que le gouvernement songe à donner au Cachemire un conseil de ministres en majorité britannique, ce qui assurerait aux autorités britanniques la haute main sur cet Etat et constituerait une espèce de régence à l'égard du présent maharajah.

Tué à St-Victor de Beauce

Québec, 15. (D.N.C.) — Jean-Denis Boucher, 16 ans, fils de M. Alfred Boucher, cultivateur de Saint-Victor de Beauce, a été tué instantanément, par le régulateur d'une scie circulaire qui se brisa soudainement et le frappa à la poitrine. Un prêtre et un médecin furent demandés en toute hâte, mais ils ne purent que constater la mort.

Mortellement blessé par la chute d'un arbre

Québec, 15 (D.N.C.) — M. Phydime Collin, de Val-Alain, a été mortellement blessé par la chute d'un arbre, samedi après-midi, alors qu'il était à bûcher. Des témoins de l'accident se portèrent à son secours et le transportèrent dans la maison la plus rapprochée. En dépit de tous les soins qui lui furent prodigués, la victime rendait hier le dernier soupir.

Les Services publics

Causerie de M. Adrien Beaudry au Club Saint-Denis

M. Adrien Beaudry, président de la commission des Services publics, a fait une intéressante causerie sur cette commission au Club St-Denis, à un déjeuner que présidait M. Lymburner, samedi midi.

La commission des Services publics, déclare M. Beaudry, est un corps administratif qui a des fonctions à remplir relativement à certains services qui répondent à des besoins d'utilité ou d'ordre publics, lesquels services, spécifiés à bon droit la loi, varient selon les pays, les provinces ou les Etats d'un même pays.

Parmi les services d'utilité publique qui tombent sous le contrôle de la commission des Services publics, on compte toute personne, société ou corporation qui exploite un réseau de télégraphe, de téléphone et de chemins de fer. Les chemins de fer provinciaux, qui sont maintenant devenus fédéraux, ainsi que les tramways de Montréal, sont des services publics.

On peut ajouter le contrôle des services de bateaux, d'autobus, sauf ceux de Montréal, de véhicules de livraison, qui se rattachent au problème des chemins de fer à cause de la concurrence qu'ils font aux compagnies ferroviaires. Dans la province de Québec il y a eu 6,000 licences émises à des camions pour fin de transport. Sur ce nombre 200 exercent en réalité une influence qui peut nuire aux chemins de fer.

Le contrôle des transports par camion n'est peut-être pas encore urgent; cependant le Québec Central veut remplacer deux trains entre Québec et Sherbrooke par un système d'autobus correspondant. Les chemins de fer n'auraient sans doute pas manqué de sagacité si, à l'instar de l'Italie, comme il leur avait été recommandé, ils avaient organisé des services d'autobus. La situation serait peut-être moins tendue aujourd'hui.

Les compagnies de gaz, d'électricité, d'acqueduc sont évidemment des compagnies de service public. La commission a le contrôle du flottage du bois sur nos rivières ainsi que celui de la loi d'hygiène, mais seulement lorsqu'une municipalité opère en dehors de son territoire. Il y a intervention cependant de la part de la commission quand la municipalité néglige son devoir. Ce fut le cas lorsque la ville de Montréal fut forcée de faire les travaux d'égouts de la rivière Saint-Pierre.

Un individu peut refuser de desservir une localité quelconque si bon lui semble. Un service public n'en a pas le droit. Dès lors que l'Etat n'est pas propriétaire, il faut établir une commission qui détient une permission de l'Etat pour exercer un contrôle justifiable.

Ces commissions ont été établies pour sauvegarder la sécurité publique et pour empêcher la cessation de tout service qui causerait de graves inconvénients à ceux qui en seraient privés. Toute compagnie, sauf la Montreal Light, Heat, doit soumettre ses plans à l'approbation de la commission afin que celle-ci puisse veiller à la sécurité physique, c'est-à-dire interdire ou permettre l'érection, comme, par exemple, de poteaux de téléphone, etc., sur telle ou telle rue et pour telle ou telle raison. C'est donc dans l'attribution de la commission d'émettre des permis de service, de surveiller toutes ces compagnies, d'en réglementer le tarif et celui de l'électricité en particulier. Si aucune recherche n'a été faite antérieurement à cet effet sur les taux de la Montreal Light, Heat, de la Quebec Power et de la Gafneau, c'est qu'aucune ville ne l'a demandée, prétend le conférencier.

M. Beaudry a déjà demandé à M. Taschereau de faire un inventaire dans le domaine électrique de la province pour permettre à la commission d'établir des taux raisonnables.

Le meilleur moyen pour le gouvernement de faire cesser les pourparlers que crée la situation serait de faire une enquête et de charger la commission de décréter tous les taux. L'expropriation est un autre attribut de la commission qu'elle exerce par toute la province. Seul le président exproprie à Montréal et à Québec.

Pour terminer, le conférencier suggère qu'il serait utile d'adopter à la commission un bon industriel et un bon comptable.

M. L.-B. Cordeau, président de la commission des liqueurs, a remercié M. Beaudry de sa conférence.

Le sénateur Johnson, républicain de Californie, a demandé, au Sénat, que le gouvernement fédéral secoure "le peuple américain".

Les leaders du Sénat ont convenu de voter lundi sur les diverses propositions de secours aux chômeurs soumises au Congrès.

La Cour suprême du district de Columbia a annulé les mises en accusation de l'évêque Cannon et de son ancienne secrétaire, miss Ada Burroughs, pour violation de la loi sur la fraude. Ils avaient été accusés de n'avoir pas fourni un état complet des dépenses dans leur campagne contre M. Alfred E. Smith en 1928. Il est possible que le gouvernement fasse appel.

Un livre du bon Père Frédéric

De juin 1931 à juin 1932, on célèbre le 7ème centenaire de la mort et de la canonisation de saint Antoine de Padoue. Voici un nouveau livre tout à fait adapté au Canada. SAINT ANTOINE DE PADOUE, par le Père Frédéric Janssoone de Ghylde, O.F.M.

Volume de 240 pages, format 5 x 7 1/2. Au comptoir .50s, par la poste .60s.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Tué à St-Victor de Beauce

Québec, 15. (D.N.C.) — Jean-Denis Boucher, 16 ans, fils de M. Alfred Boucher, cultivateur de Saint-Victor de Beauce, a été tué instantanément, par le régulateur d'une scie circulaire qui se brisa soudainement et le frappa à la poitrine. Un prêtre et un médecin furent demandés en toute hâte, mais ils ne purent que constater la mort.

Mortellement blessé par la chute d'un arbre

Québec, 15 (D.N.C.) — M. Phydime Collin, de Val-Alain, a été mortellement blessé par la chute d'un arbre, samedi après-midi, alors qu'il était à bûcher. Des témoins de l'accident se portèrent à son secours et le transportèrent dans la maison la plus rapprochée. En dépit de tous les soins qui lui furent prodigués, la victime rendait hier le dernier soupir.

Les concerts

M. Benoît Poirier à Notre-Dame

Une assistance nombreuse a entendu le concert que M. Benoît Poirier a donné hier après-midi à Notre-Dame. L'artiste délicat n'a pas trompé l'attente de ses admirateurs: tant par le choix des pièces que par l'exécution, le récital a été remarquable. En voici le programme:

1) Marche du centenaire, composition de M. Poirier, déjà commentée ici même avec éloge par M. Frédéric Pelletier;

2) Prélude en sol majeur, Bach;

3) Carillon et Fugue, Matthias den Gheyn;

4) Idylle, LeRoy Baumpartner;

5) Carillon, Amédée Tremblay;

6) Deux préludes pour vèpres de la Toussaint, H. Ballier;

7) Pastorale et Caprice Héroïque, Joseph Bonnet;

8) Trondans, E. Grieg.

Félicitons M. Poirier de l'oeuvre d'éducation artistique qu'il poursuit avec une si belle constance et souhaitons que ses auditeurs soient toujours aussi nombreux qu'à son concert d'hier.

Edouard BIRON

L'expédition Haardt à Pékin

Paris, 15. — On mande de Pékin que l'expédition transatlantique Haardt est arrivée dans cette ville après avoir effectué un voyage de 5,000 milles; elle venait de Srinagar, Inde.

Une réception a été donnée à l'ambassade de France en l'honneur des membres de l'expédition qui resteront à Pékin jusqu'au 25 février; ils partiront alors pour l'

Le Page féminine

Conte de la St-Valentin

Année bissextile

Ils étaient quatre dans le boudoir de Roseline : Juliette Chardon qui, à l'encontre de son nom, n'avait rien d'épiqueux mais cachait sous des traits presque enfantins un bon regard et un esprit sérieux; Marcelle Chevalier que personne ne remarquait mais que ses amies déclaraient "pas banale"; Roseline Savard, qui ne parlait jamais inconsiderablement, ce qui la faisait appeler par le quatrième personnage qui était son frère Jean, un étudiant étourdi et taquin; Mademoiselle Héliciel.

Juliette qui devait se marier à Pâques était venue montrer sa bague à "Lina", car la première préoccupation des jeunes filles qui savent leurs connaissances fiancées est souvent de s'informer si elles ont une jolie bague. Juliette qui le savait bien avait voulu prévenir la curiosité de son amie.

Elle venait de partir et Roseline, se tournant vers Marcelle, lut dans les yeux de celle-ci quelque chose qu'elle n'aurait su définir. Ce n'était sûrement pas de la jalousie: Marcelle était trop bonne pour être jalouse!

— Quel âge avez-vous? demanda-t-elle soudain.

— Malgré ce que cette question pouvait comporter d'indiscret, Marcelle, qui ne se sentait pas du tout vieille, dont les cheveux d'un blond ardent étaient toujours beaux et les yeux bleus toujours brillants, qui de plus n'avait jamais hésité à dire son âge répondit:

— Vingt-neuf ans.

— C'est curieux que vous ne soyez pas encore mariée, s'exclama étourdiment Jean, vous êtes pourtant bien charmante!

Marcelle rit de bon cœur en répondant:

— Je n'ai encore jamais trouvé.

— Pas la plus petite fois?

— Pas la plus petite fois!

— Alors, il faut profiter de l'année bissextile pour vous chercher un mari. Vous savez que durant cette année, toutes les jeunes filles ont le droit de se choisir un époux...

— Ce n'est pas facile à faire...

et si l'élu refuse? Ce serait follement humiliant!

— Pas plus que pour un prétendant de se faire évincer et vous avez au moins une compensation: si le monsieur refuse, il est obligé de vous offrir une belle robe de soie!

— C'est bien la première fois que j'en entends une pareille!

— On voit bien que vous n'êtes pas vieille! Mais certain, vous devriez essayer, car vous ne me ferez pas croire que vous tenez absolument à rester fille!

— Pas absolument, mais il faut trouver un parti et qu'il ne soit pas le premier venu.

— C'est comme je vous dis, pour moi Jean qui avait une idée derrière la tête, vous devez bien avoir remarqué quelqu'un, alors faites la demande!

— Impossible... Ce n'est pas aux jeunes filles à faire le premier pas et puis... il faudrait passablement d'audace, car c'est extrêmement gênant de faire une pareille démarche.

— Pensez-vous que ça ne l'est pas autant pour le pauvre jeune homme qui peut conquérir sa "duciende" et doit obtenir le consentement des parents de celle-ci, au risque de se faire éconduire peut-être... Ah! je le plains, vous savez! C'est pourquoi, puisque l'année y est propice, je vous suggère d'épargner à quelqu'un cette épreuve-là.

— Vous êtes bien charitable, Jean! Je souhaite que la prochaine année bissextile vous soit favorable puisque vous êtes trop jeune pour vous marier maintenant, mais, pour moi, je n'aurais pas recouru à votre moyen car il me semble que j'y risquerais ma dignité.

— La-dessus Marcelle prit congé de ses amis.

Lorsqu'elle tes eut quittés, Jean dit à sa sœur:

— Crois-tu qu'elle ne se marierait pas ton amie, si elle trouvait?

— Probablement.

— Je me demande pourquoi Bernard Lemoine, qui paraissait l'aimer, ne l'a pas demandée en mariage.

— Je ne le sais pas plus que toi, ils se seraient pourtant bien convenus!

— Tiens! C'est ton idée à toi aussi! Veux-tu, nous allons, tout en nous amusant, faire quelque chose pour les rapprocher... et Jean se mit à conférer avec sa sœur qui ne paraissait pas du tout l'approuver.

— Voyons, Jean, ce ne serait pas

FEMME DU COMMANDANT DE L'ARMÉE CHINOISE



L'on voit ici Mme Chiang Kai-Shek, femme du commandant en chef des armées nationalistes chinoises, dans le jardin de sa propriété, à Chang-Hai.

correct... on ne fait pas un tour pareil!

— Mais puisque je te dis que nous allons mettre nos noms, ils savent d'où cela vient et verront que c'est pour rire!

— Non, je n'y consens pas!

Inutile d'insister, c'est mon dernier mot.

Quel projet le jeune étudiant avait-il bien pu ruminer?

Quelques jours après, le quatorze février, Marcelle Chevalier recevait un joli valentin, carte double de vœux blanc sur laquelle étaient peints d'un pinceau habile et délicat deux cœurs percés d'une flèche.

En l'ouvrant, elle put lire ce qui suit:

Monsieur et Mademoiselle Savard ont l'honneur de vous demander votre main pour

Monsieur Bernard Lemoine, leur ami.

— Quelle singulière demande en mariage! se dit Marcelle. C'est ce jeune fou de Jean qui a voulu se divertir à mes dépens. Mais pourquoi avoir mis le nom de Bernard Lemoine en cause? Il aurait aussi bien pu faire la demande pour lui-même puisque ce n'est qu'un jeu!

— Je passerai lui offrir mes remerciements et formuler... mon refus de vive voix.

Lorsqu'elle entra le lendemain chez son amie, un visiteur y était déjà. Elle eut un involontaire recul.

— Bernard Lemoine. Ici! pensa-t-elle. Comment se fait-il?

Il y avait des années qu'elle ne l'avait rencontré car il ne demeurait plus à Montréal. Il était un cousin plus à l'étranger de ce qui l'amenait et sa visite n'avait plus sa raison d'être.

Une question de Roseline prouva au visiteur qu'on ne s'attendait pas à voir Marcelle ce jour-là.

Bernard, qui était très perspicace, interrogea tout à coup:

— Ne seriez-vous pas venue me rendre vos amis pour une importante communication rectifiée hier?

Marcelle ne perdit pas contenance.

— Qu'est-ce qui vous fait croire monsieur?

— Ceci... et le jeune homme sortit de son portefeuille une carte que Marcelle reconnut, qu'il lui tendit. Elle lut:

Monsieur et Mademoiselle Savard ont l'honneur de vous demander votre main pour

Mademoiselle Marcelle Chevalier, leur amie.

C'en était trop!

— Je n'aurais jamais cru cela de vous, Roseline! fit la jeune fille se tournant vers son amie d'un air

contrarié et confus.

— Mais... dit Bernard, je suis sûr que ma cousine n'y est pour rien et que Jean est le seul coupable. C'est pourquoi tantôt, en constatant son absence, je n'ai pas parlé de la chose à Roseline.

Il montra les deux valentins à cette dernière qui reconnut le "coup de pinceau" de son frère.

Elle avoua que Jean lui avait fait part de son projet et qu'elle l'avait vigoureusement désapprouvé.

— Il a agi malgré moi, conclut-elle, et je le regrette beaucoup. Il va certainement recevoir la semonce qu'il mérite. Il doit pourtant être rentré...

Elle partit à sa recherche et les deux jeunes gens restèrent seuls.

— Je ne vous savais pas à Montréal, dit Marcelle.

— Je n'y suis que de passage, ce qui fait bien l'affaire de Jean, qui doit me croire reparti et ne s'attend pas à me rencontrer. Mais, continua Bernard, je vous croyais mariée depuis mon départ, c'est-à-dire il y a quatre ou cinq ans.

— Ma sœur s'est mariée vers ce temps.

— Alors... vous êtes toujours libre?

— Certes.

— Savez-vous, poursuivit-il en souriant, que ce serait dommage de ne pas donner aux démarches matrimoniales si bien commencées par mon petit cousin un heureux résultat?

Il obtint facilement de la jeune fille la permission d'aller la voir chez elle.

— Nous voilà d'accord, terminait-il gaiement, mais n'en laissons rien voir, Jean serait trop heureux de triompher si vite!

Aussi ne fut-ce que quelques mois après que l'espérance apparut les fiançailles de Marcelle et de Bernard.

ARIANE

14 février 1932.

Pensées

Chercher un bien toujours plus grand, faire passer dans l'âme de ses frères le bien qu'on a déjà réalisé en soi, constitue la récompense la plus suave de nos efforts passés et le meilleur encouragement pour nos luttas à venir.

Louis ROUZIC.

Les maîtres de la vie spirituelle recommandent le détachement, mais non pas la désaffection; le détachement de soi-même, loin de diminuer l'amour, l'augmente et l'entretient.

LACORDAIRE.

Le devoir n'est pas de donner, mais de faire du bien en donnant et de faire en donnant le plus de bien possible.

Maurice DESLANDRES.

Il n'y a rien de plus parfait que de trouver du bonheur à communiquer le sien.

LACORDAIRE.

Roses et lis

Parce qu'ils sont de vieilles choses, Pourqu'on ne plus parler des lis, Pourquoi ne plus parler des roses? Roses et lis sont si jolis!

Lorsque, dans les champs reverdis, Avril fait des métamorphoses, Et que les unes sont écloses, Et les autres épanouies,

On dirait que toute leur sève Pour ranimer nos cœurs, se lève Du pur calice de ces fleurs,

Et que nous nous sentons revivre Rien qu'à jouir de leurs couleurs Et du parfum qui nous enivre!

Chanoine GAMBER

Ceux qui adorent les animaux

Rendre aux animaux un culte et les adorer comme des divinités, c'est déjà un bien étrange aberration. Mais ceux qui choisissent les animaux ceux qui choisissent les idoles pour leur adresser hommages et prières? Ce sont les plus féroces, les plus hideux, les plus redoutables, ceux qui ne devraient inspirer que de la crainte et de l'horreur.

De tout temps et sous toutes les latitudes, ce phénomène de la dévotion aux plus cruelles d'entre les bêtes s'est manifesté par des coutumes bizarres et des rites barbares. On y voit jusqu'où l'homme peut descendre quand il n'a pas été arraché à l'empire du démon.

Dans l'ancienne Égypte, le crocodile est dieu. A Thèbes, on entretient dans les étangs des crocodiles sacrés, on leur adresse des prières, on offre du pain, du vin, de l'hydre et la chair des victimes immolées en leur honneur; leurs oreilles et leurs pattes sont chargées d'anneaux d'or et d'émalt; on les embaume et on les inhume en grand pompe.

On ne serait pas embarrassé pour trouver aujourd'hui des cérémonies analogues. A l'heure actuelle, le crocodile est encore parmi les monstres de la création un de ceux qui récoltent le plus d'honneurs. A Madagascar, il est célébré plusieurs fois l'an par des fêtes, des processions, des danses accompagnées de musique; on lui offre des aliments et du tabac; on lui sacrifie même, avant toute venue, des jeunes filles et des enfants. Même culte aux Philippines, aux Célèbes et sur plusieurs points de l'Inde.

Le tigre est adoré au Bengale et dans les îles de la Sonde.

Ailleurs, on ne tue certains fauves qu'après toutes sortes d'exécutions. Quand les Samoyèdes tuent un ours, ils essayent de lui persuader que ses meurtriers sont des Russes, espérant ainsi détourner sur d'autres la colère que doit ressentir l'âme de l'animal.

Le requin est le dieu, par excellence, des pirates malais. Les Dahoméens adorent le vautour. D'autres indigènes d'Afrique rendent un culte au scorpion, et les Polynésiens se prosternent devant une araignée venimeuse.

Mais le culte le plus généralement répandu est celui du serpent. Il est adoré en Asie, en Afrique, en Amérique et dans les îles océaniques. Nul animal, d'ailleurs, ne saurait mieux incarner le démon.

Ce que dit Paris

Paris, 13. — Paris dit que les rayures seront en vogue au printemps; elles mettront une note gaie sur les ensembles de toutes circonstances. Les robes du soir présentent des rayures remarquables: ce sont les chiffons rayés de Chanel. Pour le jour, on portera des robes de soie rayée de Chanel avec de longs manteaux de laine dont les ceintures seront rayées également.

C'est toujours Chanel qui préconise les costumes à jaquette demi-ajustée et complétés par la blouse de tricot rayé. L'effet linéaire est caractéristique dans certains ensembles de laine à petits remplis horizontaux.

On fait de jolies robes, des blouses ou des petites jaquettes en shantung uni ou rayé. Chanel emploie beaucoup de lainages à rayures verticales ou horizontales; il fait également de jolis chapeaux en plusieurs tissus rayés.

Le Manuel de diététique

Pendant le carême, bien des maîtresses de maison sont embarrassées au sujet de la préparation des repas. Il y a une réponse toute prête à tous leurs problèmes: c'est le Manuel de diététique des Révérends Soeurs Grises. On trouve dans ce volume quantité de recettes de plats pour les jours maigres comme pour les autres jours du carême, et tous plus succulents les uns que les autres.

En vente à la librairie du Devoir, \$1.10 l'exemplaire.

Le vieux moulin

En Provence on le voit, gardien de la colline, Sans ailes, fièrement s'élever vers l'azur. Le ciel met en relief sa découpe fine; L'air, tendu par sa blancheur, le firmament plus pur.

Il ne transforme point les épis en farine, Comme par le passé, car c'est un pauvre moulin qui se meut à l'énergie.

Lavande et serpolet fleurissent le sol dur, Dans l'air vibrant et chaud, leur arôme s'élève Pour imprégner ces blocs dont l'histoire s'achève D'une délicieuse et grise senteur.

Sous les pierres se cache un lézard qui s'agite, Et l'antique moulin, bâti sur la hauteur, Contemple avec amour le pays de Mireille.

Célony-Lavande, U. N.

Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

Le comité central d'étude de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste tiendra une réunion à sa maison d'oeuvres, 853 est, rue Sherbrooke, le mercredi, 17 courant, à 3 h. p.m. Mlle Marie-Claire Daveluy y donnera une causerie sur la bienfaisance à travers les âges.

Aux Ecoles Ménagères Provinciales

Demain, 16 février, de 2 à 4 h., à l'Ecole Ménagère provinciale, 461, est, rue Sherbrooke, démonstration culinaire pratique.

Menu maigre de carême. Soupe aux fèves de Lima. Filets de poisson rôtis au four. Oignons à la crème. Pouding aux pruneaux. Sauce aux fruits.

Les portes ne s'ouvriront qu'à 1 heure 30. Prière de se munir de monnaie.

Aux anciennes du pensionnat de Lachine

Les anciennes élèves du Pensionnat de Lachine sont spécialement invitées à se réunir le 17 février, au no 2450, rue St-Antoine, vers 7 heures 30 du soir pour une séance du Cercle d'étude.

Cours d'apologétique

Le R. P. Adélaïde Dugré, traitera demain soir au Gesù du témoignage de Jésus: miracles, prophéties et résurrection.

Cette cinquième conférence a pour sujet: Le témoignage de Jésus: miracles, prophéties, résurrection.

On peut obtenir des cartes d'entrée ou réserver des sièges au Gesù du Gesù, 1180 Beury, L.N.C. 4453. Les dames sont admises.

Grand euchre

Mardi 16 février à 8 h. 30, euchre au profit de la Maison d'Oeuvres Jean Le Prévoist, 5707 St-Dominique (angle Bernard) et organisé par l'Association des Anciens de cette Oeuvre de jeunesse.

Il y aura plusieurs pièces d'or en prix de présence et plus de 250 prix de grande valeur seront distribués aux gagnants.

Feu M. Hervé LaRoque

Nous apprenons le décès, survenu samedi, le 13 février, à l'âge de 45 ans et 10 mois, de M. Hervé LaRoque, fils de Hertel LaRoque et de Lilia de Salaberry. M. LaRoque était depuis vingt-sept ans au service de la librairie Granger Frères, où il dirigeait le service des livres classiques.

Outre son père et sa mère, il laisse des sœurs, Henriette et Alice, et trois frères, Robert, Rogue-brune et René.

Les funérailles auront lieu demain, à 8 heures 30, à l'église Notre-Dame de Lourdes.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Assemblée à St-Zotique

Il y aura assemblée des citoyens de Saint-Zotique ce soir, lundi 13 février, à 8 h. 30, au sous-sol de l'église paroissiale. La "Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal", section Saint-Zotique, dirigée par un nouveau conseil. Un directeur général assistera à cette réunion et prendra la parole. Tous les membres et les autres citoyens sont invités avec instance à cette réunion.

L'abbé Lionel Groulx à Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 15. (D.N.C.) — M. l'abbé Lionel Groulx, historien bien connu, professeur d'histoire du Canada à l'Université de Montréal, donnera une conférence à Saint-Hyacinthe, au Séminaire, jeudi soir prochain, à 8 heures. Il traitera de l'histoire de Saint-Hyacinthe et les amis du Séminaire sont cordialement invités.

M. le chanoine Emile Charlier, vicaire de l'Université de Montréal, donnera une conférence au Pensionnat de Lachine, le 18 février, à 3 heures de l'après-midi. Le sujet de cette conférence n'a pas été indiqué.

Feu M. François Guertin

St-Denis, 15. — M. François Guertin, commerçant, qui a décédé ces jours derniers à l'âge de 62 ans et 9 mois.

Lui survivent: sept enfants, aux États-Unis et un grand nombre de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants.

A ses funérailles, Mgr Sénécal a fait la levée du corps et l'abbé Guertin a chanté le service.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Les conférences des Hautes Etudes

M. André Fautoux présidera la conférence de la Société de philosophie, mercredi soir le 17 février à la salle Saint-Sulpice. Le sujet de M. Fautoux est intitulé: Variations sur un thème connu.

Mademoiselle Fabiola Fortier exécutera le programme suivant:

1.—La fouille du peuplier, de St-Saëns.

2.—A quoi bon entendre chanter les oiseaux, de Saint-Saëns.

3.—Mélodie, d'Alfred Mignault.

4.—Sainte Thérèse, d'Alfred Mignault.

5.—Obstination, d'Alfred Mignault.

6.—Chien, d'Alfred Mignault.

Au piano: M. Alfred Mignault.

Le cours Déjardin

Conférence ce soir de M. G. Déjardin, professeur de physique à l'Université de Lyon, à l'Ecole Polytechnique, 1430 rue Saint-Denis, à 8 h. p.m. Sujet traité: "L'effet photoélectrique (normal). Relations avec les phénomènes thermioniques et les différences de potentiel de contact".

Le public est cordialement invité.

Feuilleton du "DEVOIR"

TROIS JEUNES FILLES ET UNE IDÉE

par VICTOR FELI

77. (suite)

Giulia avait pâli et ses prunelles de jais s'étaient aussitôt embrumées, puis de grosses larmes avaient coulé sur son beau visage d'une pitié ardente, et quand Jacqueline se fut jetée à son cou avec une joie sans mélange à l'idée que l'amour reprenait ses droits. De loin, Bernard sourit! Il savait bien que Jacqueline n'admettrait pas le subterfuge, elle qui n'avait jamais trompé, mais il avait été si heureux de mêler tout

de suite leurs existences par ce joyeux mensonge! La princesse, tout émue, entraîna Jacqueline et vint raconter à Francesco, en termes émuants, le roman inattendu de leurs amis. Attentif, sérieux, il écouta son récit et applaudit à la conclusion, en baissant la main de Jacqueline, en serrant de nouveau celle de Bernard, puis il demanda à quelle époque ils avaient fixé leur mariage:

— Aussi vite que possible! déclara Bernard, et ils rirent tous

les quatre.

Mais le prince réfléchit une seconde et, superstitieux comme tout Italien, annonça que Marchetti devait sûrement figurer dans l'existence des nouveaux époux, car c'était à leur première entrevue avec les princes d'Aërde que leurs projets avaient été rompus; et la seconde, qu'ils venaient de se reprendre. Il fallait qu'à la troisième, ce fût leur amour immortel, béni, sans nul obstacle, et il leur proposa de venir ici, en voyage de noce s'y installer. Ils se retirèrent eux-mêmes en leur palais de Naples. Ainsi tout mauvais sort serait conjuré.

Jacqueline regardait autour d'elle, ravie de l'idée, et Bernard remercia chaleureusement Francesco, tandis que Giulia applaudissait avec admiration celui qu'elle n'avait jamais cessé d'admirer et d'aimer.

Puis il fut convenu qu'ils viendraient tous deux assister à Nice, au mariage du général et de Jacqueline, et ils se séparèrent. Com-

me vingt ans plus tôt, des a rivederci affectueux suivirent Bernard et Jacqueline autant qu'il se put.

Quand ils se retrouvèrent au fond de la vallée, ils se retournèrent d'un même mouvement vers les vieux palais tout enveloppés maintenant d'une brume mauve et claire.

— Oh! mienne! mienne adorée! quand viendras-tu là, avec vous, vous enfin ma femme! mon amour! mon amour! disait Bernard.

Alors, elle répéta, dans la plénitude du don absolu de sa volonté, de sa joie:

— Quand vous voudrez, mon Bernard.

Soudain, au détour du chemin, ils aperçurent la petite station, l'auto, le chauffeur... C'était la vie qu'il fallait reprendre... Instinctivement, Jacqueline quitta le bras de Bernard et ils s'approchèrent de la voiture sans mot dire.

Mme Delmarre donna l'ordre de rentrer et le général ajouta:

— A petite allure...

Puis ils montèrent et l'auto-

bile reprit la route de Nice.

Et ce fut l'émerveillement du trajet, bien moindre que l'émerveillement de leurs cœurs.

Comment avaient-ils jamais pu vivre séparés? Ils ne pouvaient se répondre. Comment s'était faite cette résurrection inexplicable? Ils ne le savaient pas davantage, mais ils savaient qu'ils étaient enfin l'un à l'autre pour toujours.

L'or et les roses du couchant couvraient le ciel et la mer, illuminaient la voiture, plus illuminée encore de leur ivresse infinie, lorsque Jacqueline s'aperçut qu'on approchait de Nice, et elle s'écria tout à coup:

— Oh! Bernard, et les enfants?

— Quoi donc, ma chérie, les enfants?

— Mon Dieu! comment leur apprendre?

NARCISSE DUCHARME, PRESIDENT

La thèse de M. l'abbé Groulx

L'histoire de l'enseignement français au Canada — La Faculté des lettres de l'Université de Montréal confère à l'éminent historien le grade de docteur, pour sa soutenance présentée samedi — Remarques et félicitations du jury

La Faculté des lettres de l'Université de Montréal a conféré samedi après-midi en présence d'une foule qui remplissait les allées du grand amphithéâtre le grade de docteur en lettres à M. l'abbé Lionel Groulx, historien et professeur d'histoire du Canada à cette Faculté, avec promesse de lui décerner le diplôme de docteur à la collation des grades de juin prochain.

A titre de doyen de la Faculté des lettres, de président du jury et de vice-recteur, M. le chanoine Emile Chartier a hautement félicité M. Groulx de la thèse qu'il a brillamment soutenue sur l'histoire de l'enseignement français au Canada dans le Québec. Le volume que M. Groulx vient de publier sous ce titre forme cette thèse. Si aujourd'hui la Faculté vous honore, dit M. Chartier, elle n'entend pas tant recommander votre volume que reconnaître le travail de toute une vie de prêtre modeste, de patriote magnanime et d'historien consciencieux. C'est trente-cinq ans d'existence qu'elle couronne. Vous pouvez vous rendre le témoignage d'être un homme en cet la chaleur de son cœur n'a jamais nui à la clarté de son esprit. A titre de vice-recteur, je puis ajouter que ce n'est pas vous que l'Université honore, mais que c'est vous qui honorez l'Université.

Dès l'ouverture de la séance, M. Groulx résume les divers chapitres de son volume. Le Québec n'a rien à envier au système de France, selon M. Groulx, pour la période du régime français. Lorsque vient la conquête de 1760, l'affaiblissement de l'enseignement primaire et secondaire est prononcé et général. La période de reconstruction commence dès le lendemain en somme de la conquête, mais se heurte à des défenses de la part de nouveaux concurrents. Ce n'est qu'à partir de 1830 que le progrès éducationnel s'affirme avec constance.

Les membres du jury entrent alors en scène: M. l'abbé Oscar Maurie, M. le chanoine Chartier et M. J.-B. Lagacé vont relever quelques affirmations ou expressions du volume. Ils vont se faire les avocats du diable. M. Maurie félicite d'abord M. Groulx. Il distingue ensuite entre l'historien et le critique, loue les travaux de M. Groulx et fait quelques remarques sur le style. Il propose ensuite que ce livre soit mis entre les mains de tous les instituteurs. M. Maurie relève le mot de M. Groulx au sujet de l'enseignement moderne qui fait de chaque tête d'enfant "une encyclopédie de toutes les ignorances".

M. Groulx explique alors que cela a trait à la surcharge des programmes scolaires modernes. En voulant toucher à tout on n'approfondit rien. Il cite le cas de ses 38 neveux et nièces qui peinent jusqu'à dix heures du soir plusieurs fois par mois pour terminer leurs leçons et travaux.

M. Chartier dit ensuite qu'il a lu dans un journal du matin qu'on se réjouissait que les anciennes méthodes d'enseignement fussent primées. Il demande à M. Groulx de montrer si les modernes ont fait de réelles découvertes. M. Groulx déclare que dans l'enseignement primaire, il y a fort peu de choses nouvelles, que l'enseignement ne nagerait toujours qu'aujourd'hui, qu'il y a l'art de l'enseignement qui est le même, qu'il y a le système d'écoles techniques, comme celles que nous avons aujourd'hui, qu'on distribue des Bourses d'études, etc.

A son tour, M. Lagacé soulève la question de la guerre des écoliers, dont il est fait mention dans le livre de M. Groulx, et qui est alors une nouveauté. On fait remarquer que le tiers du budget du gouvernement est consacré à l'éducation vers 1840. Survient une discussion plus vive sur l'enseignement de l'anglais dans nos écoles. M. Groulx a l'opinion qu'un général s'engagerait à ne pas enseigner l'anglais, mais la formation nationale et la pureté de la langue française. Dans l'enseignement secondaire, ce n'est pas la même chose, mais là, il faut se garder au mauvais principe suivant car autrement c'est s'acheminer vers le désastre, à savoir que l'anglais suit pour tout, qu'il garantit un succès infaillible.

Dégâts de \$25,000

Un incendie a causé des dommages évalués à \$25,000 samedi soir, au magasin de John Allen Ltd, 297 rue Craig ouest. Les flammes ont été découvertes vers 11 heures par un passant qui a aussitôt sonné l'alarme. Les pompiers de six casernes se sont rendus sur les lieux pour combattre l'élément destructeur qui activait un vent violent. Les flammes ont endommagé le deuxième étage de l'édifice et l'eau a inondé le premier étage.

Les pompiers ont travaillé pendant une heure et demie avant de maîtriser les flammes. On ignore quelle est la cause de cet incendie.

La jeunesse libérale

Ce soir, à 7 h., au Reform Club, dîner-causerie de l'Association de la jeunesse libérale. Conférencier: M. Léonce Plante, Hôte d'honneur: M. F. Monk, président du Club. M. Fernand Rinfret y assistera et portera la parole.

Club ouvrier Delorimier-St-Denis

Ce soir, à 8 h. 30, réunion des membres pour l'élection des officiers, à la salle Corbell, angle Mont-Royal et Chabot.

La taxe sur les repas

Les représentants des restaurateurs de Montréal à M. Taschereau

Les représentants de la Restaurant Keepers' Association se sont présentés samedi chez le premier ministre pour lui représenter que la nouvelle taxe sur les repas est la ruine des propriétaires de restaurants bon marché et qu'elle pèse lourdement sur les pauvres gens. Les principaux délégués qui représentaient les 857 membres de l'Association étaient M. J.-H. Sauvé, président, Harry Griyakis, V. Paquette, secrétaire, et A. Lalumière. Les délégués ont déclaré à M. Taschereau qu'ils préfèrent une taxe sur les profits, qu'elle soit de 10, de 20 ou même de 50%; taxez les profits, ont-ils dit, mais non pas le capital. Ils ont aussi représenté que cet impôt est pratiquement un impôt sur la misère parce que les gens qui paient ces repas bon marché sont des gens qui, dans bien des cas, prennent tous leurs repas au restaurant.

M. Taschereau a écouté les délégués avec beaucoup d'attention en prenant des notes. Le gouvernement a déjà modifié deux fois son projet de loi, et il a répondu, il peut bien le modifier une troisième fois. Il étudiera leurs demandes avec soin avant que le projet de loi revienne devant l'Assemblée législative dans le cours de la semaine. Il a laissé entendre qu'il pourrait imposer une taxe de 5 sous sur tous les repas de plus de 55 sous.

Mort de M. Gustave Comte

ANCIEN JOURNALISTE ET SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES TRAMWAYS

M. Gustave Comte, secrétaire de la Commission des Tramways, est mort dans la nuit de samedi à son domicile, 4317, rue Saint-Hubert. Né à Montréal le 30 mars 1874 il avait étudié à l'Ecole du Plateau et au Collège Sainte-Marie, puis avait fait son cours de droit à l'ancienne Université Laval de Montréal. Il participa à la fondation de l'Ecole Littéraire et à celle des Débats en 1899, et fut tour à tour à l'emploi du Canada, de la Patrie, de la Presse, du Temps d'Ottawa, et de diverses feuilles hebdomadaires. Il avait été nommé le 13 octobre 1927 secrétaire de la Commission des Tramways, poste qu'il occupait à sa mort.

Il a succombé d'un cancer de la gorge; il avait dû quitter son bureau il y a quatre mois.

Il laisse sa femme, née Coutlée; un fils, Marc; une fille, Andrée; un frère, le R. P. Ernest Comte, S.J., curé de Killarney, Saint-Sainte-Marie; deux sœurs, Mme Horcule Guérin, de Montréal, et Mme Joseph Hogue, de Sainte-Thérèse.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 9 h., à l'Immaculée-Conception.

Le Devoir offre ses condoléances à la famille en deuil.

Mort du Rév. Paterson Smyth

Le Rév. John Paterson-Smyth, archidiacre de l'Eglise anglicane et pasteur de Saint-Georges de Montréal de 1907 à 1926, est décédé hier soir à son domicile au Château à l'âge de 80 ans. Le défunt était originaire d'Irlande.

La Société Médicale de Montréal

La Société Médicale de Montréal tiendra sa troisième séance le mardi 16 février prochain, à 9 h., du soir dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, 1265, rue Saint-Denis, sous la présidence de M. le docteur Louis Verschelden. M. Antonio Barbeau parlera d'un mongoloïde atypique; M. Emile Ménard rapportera les observations qu'il a remarquées dans la diathésisation du rhumatisme poly-articulaire aigu compliquée de broncho-pneumonie; M. Eugène Dufresne montrera quelques corps étrangers qu'il a retirés chez les aliénés, et enfin la séance se terminera par un film dû à la courtoisie de M. le docteur P.-Z. Rhéaume, intitulé l'Examen Médical Taylorisé.

Tous les médecins sont cordialement invités à assister à cette réunion.

Les hommes d'affaires de Ville-Marie

Le dîner-causerie de demain — Les questions à l'ordre du jour

"Si l'Association des Propriétaires et des Hommes d'affaires du Quartier Ville-Marie, s'est préoccupée surtout jusqu'ici de l'agrandissement du marché Bonsecours, c'est que la solution de ce vieux problème est urgente et que pour éviter de plus graves préjudices à cette zone commerciale, il faut en arriver à un règlement immédiat. Mais là ne se bornent pas les activités de l'Association qui a pour devise la protection des divers intérêts de tout le quartier.

Pour atteindre ce but, sachant que l'union fait la force, l'Association ambitionne de grouper tous les hommes d'affaires et les propriétaires du quartier, et de travailler de concert avec tous et chacun. C'est pourquoi l'Association, qui compte déjà un grand nombre de membres, pour étendre ses cadres et se faire connaître davantage donnera un grand dîner-causerie, mardi le 16 février courant à 4 h. 30 p.m., à l'Hôtel Piza, Place Jacques-Cartier.

Ce grand dîner-causerie, qui compte au delà de quatre-vingt-dix couverts tous retenus, sera présidée par M. Joseph Contant, le président de l'Association. La réunion sera certes des plus intéressantes puisqu'à la suite des discours, il y aura discussion sur diverses questions telles que la descente du nouveau pont Jacques-Cartier vers la rue Craig et le centre des affaires, la taxe imposée aux rares francs-tenanciers du quartier par la fabrique de la paroisse Notre-Dame, l'amélioration de la trouée béante faite pour ouvrir le boulevard Saint-Laurent entre la rue Notre-Dame et la rue des Commissaires, l'ouverture de l'encoignure des rues Notre-Dame et Saint-Jacques en face du vieux Palais de Justice, la nécessité d'avoir des terrains de stationnement dans ce centre financier, et autres dont parlent les membres."

(Communiqué)

Les Québécois votent aujourd'hui

Québec, 15 (D.N.C.) — Les derniers coups de canon de la campagne électorale municipale ont été tirés hier. La lutte n'a pratiquement duré que huit jours, mais elle a été très contestée. Les électeurs iront aux polls de 9 h. à 5 h. On compte 147 bureaux de vote et 19,400 électeurs. Les contribuables devront élire un maire et 13 échevins. Il y a deux candidats à la mairie et vingt-deux aux charges d'échevins.

Décès du R. F. Euphrone

DES FRÈRES DE SAINT-GABRIEL

Le R. F. Euphrone, de l'Institut des Frères de Saint-Gabriel, est mort hier au matin, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, après quelques jours de maladie seulement. Il était âgé de 72 ans, 8 mois.

Il naquit en France, à Saint-André-des-Eaux, en 1859. Il vint au Canada en 1894.

Il occupa plusieurs postes importants dans sa communauté. Il fut successivement directeur du patronage Saint-Vincent de Paul, directeur du collège Saint-Gabriel à St-Stanislas de Champlain, directeur du noviciat, provincial, économe provincial, directeur de la maison Saint-Gabriel, à Saint-Bruno.

Un frère, M. Auguste Guéno, de St-Joachim, Loire-Inférieure, France, lui survit.

Ses funérailles auront lieu mardi matin à 8 h. 30 au juvénat Saint-Gabriel, à Saint-Bruno de Champlain.

Conflagration à Alexandria

Alexandria, Ont., 15. (S. P. C.) — Sept pompiers ont été blessés au cours d'un incendie qui a détruit huit immeubles, dans cette ville, samedi. On estime les pertes à \$100,000.

L'incendie a commencé dans le garage Marleau. On n'en connaît pas l'origine. Outre M. Marleau, ceux qui ont subi des pertes sont: M. Adèle Lalonde, M. D. E. Markson, Mme E. Archambault, le Dr M. Markson, M. A. Chénier, M. L. Larocque et M. E. J. Dever.

Le service des incendies de Cornwall a fourni du renfort.

ROYAL CLEANERS DYERS
5058-A Ave du Parc Reg'd
NETTOYAGE FRANÇAIS
MAINTENANT
1.00 pour
Habit
Pajama d'automne
Manteau
Robe de chambre
Robe 1.00 et plus.
Manteau garni de
fourrure 1.50 et plus.
PRESSAGE
Habit costume, pajama 50
Pantalon 25
Petites réparations, gratis
Pour un bon nettoyage et pressage
Appelez CRescent 2552
LIVRAISON PARTOUT

Les cachets de Kalmine sont connus, vendus et réputés comme le meilleur remède contre
Maux de Tête Névralgie Toutes Douleurs
Dans toutes les pharmacies
.10 et .25
KALMINE

Marière de goût
Bien que les verres ne soient pas restés à servir d'ornement, il est facile de choisir une monture qui aille bien à la figure. Nous gardons un assortiment des plus complets et nous pouvons satisfaire le goût des plus exigeants. Les verres que nous vendons sont préparés dans nos ateliers et en cas d'accident nous pouvons vous les remplacer dans un très court délai.
A. L. PHANEUF
Opticien-Optométriste
EXAMEN DE LA VUE LUNETTES ET LORGNONS
1757 rue St-Denis, près Ontario
Tél. MA. 5544.

Accordez votre confiance à la maison
J.-A. DÉSAY, Limitée
Importateurs directs de
THÉ et CAFÉ
et manufacturiers de
CONFITURES
Vous aurez la qualité, la quantité et les prix modérés.
1459 Ave Delorimier, Montréal
FR. 2147-2148.

Dans des milliers
de demeures, l'annonce dans les journaux est le guide quotidien sûr de l'acheteur économe.
LISEZ donc les annonces de votre journal, vous achèterez alors avec la certitude de faire des économies.
LE "DEVOIR"
L'organe de ceux qui achètent bien et bon.
ANNONCEZ DANS LE "DEVOIR"

L'imitation de Jésus-Christ
"Comment n'aimons-nous point jusqu'au dévouement le passé, ou, autant dire, la série des années qui nous rejoignent aux années où Dieu nous a donné son Évangile, quand parmi nous, car c'était déjà nous, vivait et parlait la vérité sous le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ?"
Conclusion d'une conférence donnée trois jours avant sa mort, par André Beaulieu, célèbre converti, auteur d'une traduction nouvelle de l'imitation de Jésus-Christ — Préface de Georges Goyau.
Cet ouvrage in-12, 300 pages, se vend \$1.10 franco.
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"
430 rue N.-Dame est, Montréal.

Il n'y a qu'un endroit sûr
Il n'y a qu'un endroit sûr pour mettre en sécurité vos BIJOUX, valeurs, titres, documents précieux, etc.
Et c'est le coffre de sûreté de la Banque Provinciale du Canada.
Demandez au gérant de notre Banque de vous le faire voir.
La Banque Provinciale du Canada

DUPUIS
Quelles marchandises désirez-vous acheter à notre 64^{ème} Vente Anniversaire?
Notre 64^{ème} VENTE ANNIVERSAIRE aura lieu au commencement de mars et, à cette occasion, nous désirons offrir exactement les marchandises que vous voulez aux prix que vous désirez payer.
Le meilleur moyen de connaître vos désirs c'est de vous consulter. Cette méthode de nous renseigner sur les besoins de nos clients peut vous paraître nouvelle, mais il faut admettre qu'il est logique de laisser au public le soin de choisir la marchandise que nous annonçons, car cette marchandise lui est destinée.
Pourquoi marcher à tâtons? Pourquoi ne pas vous demander franchement quels sont les articles qui vous plaisent et à quels prix? C'est ce que nous faisons. De cette coopération entre clients et marchand résulteront des avantages mutuels.
Nous vous demandons votre concours afin de nous aider à vous servir encore mieux que par le passé. Votre part est facile à faire: vous n'avez qu'à nous dire ce que vous préférez et nous ferons le reste.
Nous obtiendrons les articles que vous désirez, aux prix les plus avantageux. Nous publions ci-dessous un coupon que nous vous prions de remplir sérieusement et de nous faire parvenir avant le 22 février 1932.
Un Radio à Gagner
Toutes les personnes qui rempliront ce coupon et qui nous le feront parvenir avant la date mentionnée auront droit de prendre part au tirage gratuit d'un radio combiné Brunswick d'une valeur de 29.50, lequel tirage aura lieu à nos magasins à une date ultérieure.
Aussi un prix de \$25.00 en marchandises
qui sera tiré à la même date et à la même heure parmi les personnes qui auront mentionné sur leur liste l'article pour lequel il y aura une plus grande demande. Cet article sera mentionné dans nos annonces de la VENTE ANNIVERSAIRE et vous saurez de cette manière si vous avez droit à ce tirage additionnel.
Le coupon peut être envoyé par la poste
ou déposé dans la boîte à cette fin à notre bureau d'information, au rez-de-chaussée. Si vous l'envoyez par la poste, veuillez le placer dans une enveloppe et l'adresser comme suit:
Bureau du concours
DUPUIS FRÈRES, LIMITEE
865, rue Ste-Catherine Est, Montréal.
REMPLEZ CE COUPON MAINTENANT
Montréal, 15 février, 1932.
MM. DUPUIS FRÈRES Limitée, 865 rue Ste-Catherine est, Montréal.
Messieurs,
Lors de votre 64^e vente anniversaire j'aimerais voir les articles suivants dans vos annonces.
ARTICLES
GRANDEUR
COULEUR
PRIX
No Téléphone
Nom
Adresse
Dupuis Frères
J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUBA, v.-p. et dir.-général ARMAND DUPUIS, cao.-trés.